Michel-Toussaint Blais (1714-83) : sa terre et habitation <u>au sud de la rivière</u>, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre »

Michel Blais, avec la collaboration spéciale de Mariette Blais



Cette magnifique photo aérienne de la terre occupée par Michel-Toussaint Blais à compter de 1738 (encadré orange) et par son fils aîné Michel (encadré bleu) a été prise par Mariette Blais, le 21 juin 2018. La grange au toit rouge fait partie des bâtiments de ferme situés au 1374 et au 1380, rang du Coteau Sud, et appartenant à un membre de la onzième génération des Blais d'Amérique, soit à Sylvain Blais, à Simon, à Louis, à Georges (le grand-père de Mariette et époux de Bernadette Bouchard), des fiers descendants de Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint. Cette grange se trouve juste vis-à-vis des deux arpents de la partie est de la terre de Michel-Toussaint. Quant aux deux arpents de la partie ouest, ils sont vis-à-vis des bâtiments de ferme dont le toit est vert, situés au numéro civique 1390 et appartenant à Réjean et Claude Blais, à Lauréat, à Georges. C'est à l'extrémité nord de ces terres du rang du Coteau Sud de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, non loin de la sinueuse rivière du Sud, que tournaient les ailes du moulin à vent érigé par Michel-Toussaint et qu'il a dû démanteler en 1778. C'est aussi à cet endroit, autour de la maison de cet illustre ancêtre, où se serait déroulée, le 25 mars 1776, la fameuse "Bataille de Saint-Pierre" contre les troupes américaines désirant intégrer le territoire canadien à leur projet d'indépendance.

Michel-Toussaint Blais (1714-83)¹ : sa terre et habitation <u>au sud de la rivière</u>, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre »

Nous sommes venus, il y a trois cents ans et nous sommes restés!

Nous avions apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons:

elles sont toujours les mêmes!

Nous avions apporté dans nos poitrines
le cœur des hommes de notre pays vaillant et vif... Il n'a pas changé!

Nous sommes d'une race qui ne sait pas mourir!

(Félix-Antoine Savard, Menaud, maître-draveur)

Dès l'été 2010, déjà, à l'occasion du 10^{ième} rassemblement annuel des Blais à Montmagny², nous avions manifesté notre surprise et de sérieuses interrogations concernant l'emplacement choisi pour la plaque commémorative de la fameuse Bataille de Saint-Pierre survenue le 25 mars 1776 autour de la maison de Michel-Toussaint Blais (1714-1783), ce célèbre petit-fils du premier ancêtre Blais ayant agi longtemps comme fier capitaine de milice de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud où il était propriétaire foncier depuis 1738 et coseigneur depuis 1743.

En effet, ce lieu de mémoire ne correspondait nullement à l'état de nos recherches généalogiques et historiques sur les familles Blais possédant, à cette époque, des terres dans la paroisse de Saint-Pierre dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Nous démontrerons plus loin que la maison de Michel-Toussaint Blais était bel et bien située <u>au sud de la rivière du Sud</u>: nos conclusions en ce sens se fondent sur des sources sûres et incontestables, telles que des actes notariés, des procès-verbaux de chaînage, lignes et bornes de terres, des aveux et dénombrements de seigneurie, des recensements, le plan officiel et le livre de renvoi du cadastre de Saint-Pierre (comté de Montmagny) confectionnés en 1875, etc.

La plaque commémorative : une œuvre d'art magnifique mais non fidèle à la vérité historique

Notons d'abord que c'est le gouvernement du Canada qui aurait fait procéder à l'installation de la plaque commémorative à l'est de la maison sise actuellement au 1360, rang Nord, correspondant au lot 47 du plan officiel de la paroisse de St-Pierre. Sur cette plaque, on peut admirer une œuvre datée de 1987 du peintre Philippe Bédard, dans laquelle celui-ci a imaginé l'ancienne maison de pierre³ de Michel-Toussaint Blais arborant

¹ Le présent texte vise à souligner le 275^{ième} anniversaire de l'accession de Michel-Toussait Blais au rang prestigieux de coseigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, à la suite de l'acquisition, le 1743-06-10 devant le notaire Abel Michon, de la part et portion de la seigneurie appartenant à Madeleine Couillard-Després, épouse de Charles Couillard de Beaumont, soit huit arpents et demi de front sur quatre lieues de profondeur (1 lieue = 4,9 km). L'année 2018 marque également le 235^{ième} anniversaire de sa mort.

² Voir le tiré à part que j'ai préparé à cette occasion et intitulé *Petit guide de voyage historique* (1710-2010) au pays des Blais de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la Rivière-du-Sud.

³ Nous n'avons trouvé aucun acte notarié ou autre document démontrant que la maison de Michel-Toussaint Blais était construite en pierre. Par ailleurs, nous détenons la preuve que la maison de son fils Michel, construite sur la terre voisine du côté ouest, était bien **en bois.** En effet, l'inventaire de la succession de feu

fièrement le drapeau britannique, entourée de miliciens en position de combat et visant les troupes américaines venant au loin, du côté nord-ouest.⁴ L'artiste situe la maison au bas des côtes, soit près de l'ancien chemin du Roy longeant la rivière du Sud. Sur ce même monument, on peut lire le texte suivant :

« Les Américains à Québec

Les Américains étaient à Québec depuis l'automne 1775 en vue d'intégrer le territoire canadien à leur projet d'indépendance. Après leur tentative avortée de prendre la ville le 31 décembre, ils établirent des camps militaires dans celui de la Pointe-Lévy. Le 25 mars 1776, autour de la maison de Michel Blais située près du chemin longeant la Rivière-du-Sud au sud de cet endroit-ci [soit au sud de l'emplacement de la plaque commémorative], 48 miliciens recrutés dans les paroisses avoisinantes et commandés par le seigneur Couillard de la Rivière-du-Sud rencontrèrent 80 soldats américains et 154 Canadiens alliés. À l'issue de la bataille, trois miliciens avaient été tués, dix blessés et 22 faits prisonniers. Les prisonniers furent libérés dans le cours de l'été à Berthierville, lors de la déroute des Américains. »

Nul doute que si la maison de Michel-Toussaint avait été en pierre⁵ plutôt qu'en bois, elle aurait constitué une forteresse tout désignée pour protéger les miliciens des tirs ennemis: il faut savoir que Michel Blais fils était maçon et qu'il aurait pu être vraisemblable qu'il ait été le maître d'œuvre d'une maison de pierre correspondant davantage aux moyens financiers et au rang social de son père, important propriétaire terrien et coseigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. C'est à ce maçon aussi que l'on confiera l'importante fonction de syndic en charge de l'édification de la nouvelle église paroissiale de Saint-Pierre⁶, dont la pose de la première pierre eut lieu le 4 juillet 1784, soit moins d'un an après le décès de Michel Blais père. L'inscription « Michel Blais » qui figurerait sur la pierre angulaire de l'édifice correspondrait donc au nom du fils et non à celui du père.

Charlotte Fournier (en son vivant l'épouse de Michel Blais fils), dressé par le notaire Augustin Larue du 1^{er} au 5 mars 1825, décrit bien les immeubles « tenus en domaine de la seigneurie », soit quatre arpents de terre de front plus ou moins sur deux cent soixante (260) arpents de profondeur, sur laquelle sont construits « une maison de bois contenant quarante pieds de long sur trente pieds de large le quarré de pièces sur pièces le comble en charpente, lambrissée pignonnée et couverte en planches et par-dessus en bardeau dans un état médiocre », et « une autre maison de bois de quarante pieds de long sur vingt-deux pieds de large le quarré de pièces sur pièces ... en très mauvais état ». Nous serions ainsi davantage enclins à croire que la maison de Michel-Toussaint Blais était aussi construite en bois, comme celles de son fils Michel, même si ce dernier était maçon.

⁴ Vous pouvez aussi admirer cette œuvre sur le site Internet de l'Association des Blais d'Amérique : http://www.blaisdamerique.com/michel-toussaint-blais-capitaine-de-milice.html

⁵ Supra, note 3

⁶ Tel qu'il appert du contrat passé devant le notaire Joseph Riverin le 12 juin 1783, soit moins de trois mois avant le décès de Michel-Toussaint Blais, déjà affligé par la maladie. Il s'agit de l'église actuelle de Saint-Pierre, la troisième à être érigée dans la paroisse, les deux premières ayant été construites au nord de la rivière du Sud.

Pas un, ni deux, mais trois Michel Blais témoins de la Bataille de Saint-Pierre du 25 mars 1776!

Nous présumons que cette malencontreuse erreur dans la localisation de la maison de Michel-Toussaint Blais, au nord plutôt qu'au sud de la rivière, est due au fait qu'il n'y avait pas un, ni deux, mais trois témoins de cette bataille qui portaient les prénom et patronyme Michel Blais et possédaient chacun une terre et habitation dans le voisinage des lieux de cette bataille historique:

- 1. d'abord, Michel-Toussaint Blais III⁷, occupant depuis 1738 une terre et habitation de quatre arpents de front située <u>au sud de la rivière du Sud</u>;
- 2. ensuite, Michel Blais IV, le fils du précédent, dont la terre de quatre arpents de front⁸ est située immédiatement à l'ouest de celle de son père;
- 3. enfin, Pierre-Michel Blais IV⁹ (fils de Joseph-Marie, le frère de Michel-Toussaint), respectivement le neveu et le cousin germain des deux précédents.

Ce dernier occupait depuis six mois une terre reçue en donation de son père et située <u>du</u> <u>côté nord de la rivière du Sud</u> (sur le lot n° 47 du premier cadastre de Saint-Pierre) et à un tir de canon de biais avec la maison de son oncle Michel-Toussaint, cette dernière étant située un peu plus à l'est du côté sud de la rivière (sur le lot n° 80 de ce même cadastre). Il est d'ailleurs possible que cette terre de Pierre-Michel IV ait aussi été le théâtre du déplacement des troupes et des canons américains venant du côté ouest et d'une partie de l'escarmouche entre les belligérants.

⁷ Tout au long de notre texte, les chiffres romains suivant un nom désignent la génération à laquelle appartient tel ou tel descendant Blais. Ce moyen permet en effet de distinguer les nombreux Blais portant le même prénom à travers plusieurs générations, notamment les Pierre, Michel, Louis, Jean-Baptiste et Joseph. Ainsi, Michel Blais III (1714-1783) appartient à la 3^{ième} génération des Blais d'Amérique.

⁸ Il avait reçu cette terre en donation de son père dans son contrat de mariage avec Charlotte Fournier (Jean et Marie Talbot), passé le 14 janvier 1769 devant le notaire François-Dominique Rousseau.

⁹ Le contrat de mariage de Pierre-Michel Blais IV et Marguerite-Ursule Mercier (Joseph et Marie Asselin) a été passé le 11 septembre 1775 devant le notaire Joseph Riverin, <u>soit à peine six mois avant la Bataille de Saint-Pierre.</u> Dans ce contrat, son père Joseph-Marie lui donne notamment une terre de 3 arpents et 6 ½ perches de front située **du côté nord de la rivière du Sud.**

La chaîne de titres du lot n° 47 du cadastre de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Voici d'ailleurs la chaîne de titres du lot n° 47, lequel est <u>entré dans le patrimoine des Blais en 1750 et y est demeuré jusqu'à ce jour</u> :

- Le 28-08-1717, devant le notaire Abel Michon, **Michel Arbour**, époux de Geneviève Frégeau, s'est vu concéder une terre par le seigneur Jean-Baptiste Couillard. Il s'agit d'une terre de quatre arpents de front sur la moitié du terrain qui se trouvera entre le bord du fleuve Saint-Laurent et la rivière du Sud, joignant **au sud-ouest la terre d'Alexandre Mercier**, **au nord-est celle de Jacques Tallebot dit Gervais** et sur le devant à la rivière du Sud.
- Le 11-12-1731, devant le notaire Michon, un échange de terrain a lieu entre Michel Arbour et Noël Malboeuf (le frère d'Augustin) : il cède à ce dernier une terre de deux arpents de front sur la moitié du terrain qui se trouve entre le bord de la rivière du Sud sur le bord de laquelle ladite terre est sise et le fleuve Saint-Laurent, tenant lesdits deux arpents à deux autres au nord-est qui font ensemble une même concession de quatre arpents, joignant du côté du sud-ouest à la concession d'Augustin Malboeuf.
- Le 28-09-1750, devant le notaire Pierre Rousselot, Joseph-Marie Blais (époux de Charlotte Leblond et frère de Michel-Toussaint) achète de Noël Malboeuf (Jean-Baptiste et Marguerite Destroismaisons), habitant de la Rivière-du-Sud, cette terre de deux arpents sur environ quarante arpents, située du côté nord de la rivière du Sud, bornée au nord-est à la mineure Richard (il s'agit d'Angélique Richard, alors âgée d'environ 17 ans, fille de défunt Joseph Richard et Rosalie Fournier, et petitefille de Simon Fournier et de feu Catherine Rousseau habitant à proximité dans le même rang ou concession), et au sud-ouest à la veuve d'Augustin Malboeuf (Agnès Mercier). Jean Fournier est désigné dans cet acte comme l'oncle maternel et le tuteur stipulant pour Angélique. Jean-Baptiste Rousseau père (décédé en 1773 et époux en 2^e noce de Madeleine Destroismaisons dit Picard) est aussi présent et désigné comme le grand oncle maternel d'Angélique, soit le frère de feu sa grand-mère Catherine Rousseau. Sont compris dans la vente une maison, une grange et une étable, le prix 2 800 livres (1 800 livres en argent et 1 000 livres en blé). Cette terre relève de la censive de Messieurs Couillard (seigneurie de la Rivière-du-Sud) et de Rigauville (seigneurie de Bellechasse) et est chargée envers chacun de ces seigneurs de quinze sols et un chapon par arpent et un sol de cens. L'année suivante, soit le 20-04-1751, Angélique Richard passera son contrat de mariage avec Jean-Chrysostome Dessaint dit St-Pierre, devant le notaire Pierre Rousselot. Leur fille Marie-Josephe Dessaint dit St-Pierre épousera, le 24-07-1780, Pierre Blais, un des fils de Joseph-Marie.
- Le 11-09-1775, Pierre-Michel Blais IV (époux de Marguerite Mercier, la fille de Joseph et Marie Asselin, de Saint-François), dans son contrat de mariage passé devant le notaire Joseph Riverin, reçoit en donation de son père Joseph-Marie Blais une

terre de trois arpents et six perches et demi de front, bornée au nord-est à la terre de Jean-Chrysostome Dessaint dit St-Pierre (qui a épousé Angélique Richard en 1751) et au sud-ouest à celle de François Thibaut (Louis et Cécile Fournier), forgeron, qui a épousé le 02-05-1747 Madeleine Malboeuf (Augustin et Agnès Mercier). C'est ce Pierre-Michel Blais, neveu de Michel-Toussaint, qui habitait près du chemin longeant le côté nord de la rivière au moment de la bataille du 25 mars 1776.

- Le 11-08-1809, Joseph Blais V, dans un contrat passé devant le notaire Jean-Charles Létourneau, recoit en donation de son père Pierre-Michel Blais IV une terre et habitation de quatre arpents environ plus ou moins de front sur quarante arpents aussi environ plus ou moins de profondeur sise et située en la paroisse de Saint-Pierre dans la première concession au nord de la rivière du Sud, joignant d'un côté au nordest à la terre de Charles Dessaint dit St-Pierre (le fils de Jean-Chrysostome et Angélique Richard, et l'époux de Marie-Angélique Lavergne Renaud). En 1750, cette terre était bornée au nord-est à la mineure Richard (Angélique). Lors du recensement de 1762 et au contrat de mariage de Pierre-Michel Blais en 1775, cette même terre est alors aussi bornée au nord-est à celle de Jean St-Pierre, soit Jean-Chrysostome Dessaint dit St-Pierre. En 1750, elle appartient à Agnès Mercier, la veuve d'Augustin Malboeuf. En 1762 et 1775, elle appartient à François Thibault, forgeron et époux de Madeleine Malboeuf, la fille d'Augustin. Elle est aussi bornée par le sud à la rivière du Sud et au nord aux tenanciers du premier rang du fleuve Saint-Laurent. Cette terre relève en partie des Dames religieuses de l'Hôpital général de Ouébec (seigneuresses de la seigneurie de Berthier (Bellechasse) et en partie de dame veuve Oliva (Catherine Couillard des Islets, épouse de défunt Wilfrid-Guillaume-Frédéric Oliva, coseigneuresse de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, fille de Louis Couillard, sieur des Islets, et de Catherine LePage, et nièce de Jean-Baptiste Couillard et Geneviève Alliès, cette dernière ayant obtenu un jugement en 1774 obligeant Michel-Toussaint Blais à démolir son moulin à vent.
- Le 12-11-1847, Mathias Blais et Henry Blais VI reçoivent cette terre en donation de leur père Joseph Blais V (Marie-Geneviève Couillard-Dupuis¹⁰) devant le notaire Jean-Baptiste Morin. Henry possède alors la partie ouest de la terre (le futur lot numéro 47 du cadastre), alors que Mathias possède la partie est (le futur lot numéro 46).
- Le 22-01-1857, Henry Blais vend la partie ouest de la terre à son frère Mathias devant le notaire Jean-Baptiste Morin.

¹⁰ Les deux fils de Pierre-Michel Blais, Joseph et Michel, ont épousé respectivement deux sœurs Couillard-Dupuis, soit Marie-Geneviève et Marie-Françoise. Le grand-père de celles-ci, Paul Couillard (voir : http://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Couillard_Paul&pid=4597), aurait été adopté très jeune par Paul Dupuis et Jeanne Couillard, cette dernière étant la seigneuresse de l'Îleaux-Oies. Paul Couillard serait la souche des Couillard-Dupuis, laquelle ne doit pas être confondue avec les Couillard-Després.

.

- Le 16-04-1890, Théophile Blais VII acquiert cette terre par acte de donation de son père Mathias Blais (époux de Pétronille Proulx), devant le notaire Narcisse Gauthier.
- Le 22 juin 1927, Ernest Blais VIII acquiert ce lot par acte de donation de son père Théophile Blais, devant le notaire Arthur Martineau.
- Le 02-10-1967, René Blais IX acquiert ce lot numéro 47 par acte de donation de son père Ernest Blais publié sous le numéro 81750 à la circonscription foncière de Montmagny.
- Le 04-10-1996, Marie-Emma Rabellino acquiert ce lot de son défunt époux, René Blais, aux termes d'un acte de déclaration de transmission reçu par le notaire Hugues Poulin.
- Le 03-03-2006, Ghislain Blais acquiert ce lot de Marie-Emma Rabellino (sauf la partie conservée par le vendeur) aux termes d'un acte de vente passé devant le notaire Donald Nicole.

Cet historique du lot numéro n° 47 démontre que celui-ci n'a jamais appartenu à un descendant de Michel-Toussaint Blais. C'est son frère Joseph-Marie qui en a fait l'acquisition en 1750 et cette terre a été transmise sans interruption à ses descendants jusqu'à ce jour. En 1875, lors de la confection du premier cadastre officiel de Saint-Pierre, ce lot numéro 47 appartenait à Mathias Blais, un arrière-petit-fils de Joseph-Marie.

Une erreur de localisation reprise plusieurs fois depuis plus d'un siècle...

Parmi les documents ayant pu induire cette erreur sur la localisation de la terre et habitation de Michel-Toussaint Blais, se trouve l'ouvrage intitulé *Notes d'histoires de St-François*¹¹ écrit par l'abbé Charles Trudelle (1822-1883), curé de la paroisse de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud de 1854 à 1876. Le bon curé, plus de cent ans après les événements, nous dit que la terre de Michel-Toussaint Blais où s'est déroulée la Bataille de Saint-Pierre était « *la terre du fils*¹² de Télesphore Blais entre St-Pierre et St-François

¹¹ Publié par la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, s.d., colligé par Gérard Lamonde, 57 p. Cet extrait est repris à la page 30 de l'ouvrage publié en 1985 sous le titre *Les familles Blais de la Côte-du-Sud* (Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Publication n° 1), par Louis-Philippe Bonneau.

¹² Il s'agit de **Zéphirin Blais VII**, qui a reçu par acte de donation entre vifs à titre onéreux **de son père Télesphore Blais VI**, le 10 octobre 1877, devant le notaire François-Xavier Gendreau, **la terre désignée sous le numéro 48 au livre de renvoi officiel de la paroisse Saint-Pierre**. Zéphirin la revendra à Joseph Buteau douze ans plus tard, soit le 30 janvier 1889, devant le notaire Hubert Hébert. Cette terre est située à l'ouest du lot numéro 47 occupé alors par **Mathias Blais, le petit-cousin de Zéphirin** (Mathias et Télesphore Blais sont cousins germains : ils sont les fils respectifs de Joseph et Michel, et les petits-fils de Pierre-Michel Blais IV). Ce dernier avait reçu le futur lot numéro 47 en donation dans son contrat de mariage passé en 1775, soit cent ans plus tôt. Tous ces Blais du rang Nord de Saint-Pierre sont des descendants en droite ligne de

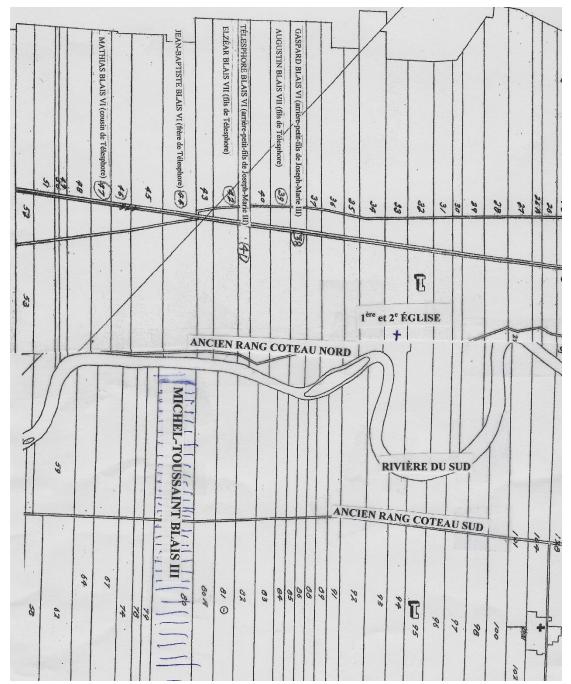
au nord de la rivière, et était la propriété d'un Blais de la famille de feu le lieutenantcolonel Blais ». [Ce lieutenant-colonel était Louis Blais V (1788-1866), petit-fils de Michel-Toussaint Blais, et contemporain de l'abbé Trudelle.] [Nos caractères gras]

Il ne faudrait pas prendre cette affirmation du bon curé pour « une parole d'évangile », parce qu'elle contient plusieurs erreurs : d'abord, ce Télesphore Blais VI (qui a épousé Marie-Madeleine Blanchet en 1837) ne fait pas partie de la descendance de Michel-Toussaint Blais mais plutôt de celle de son frère Joseph-Marie. En effet, Télesphore était le fils de Michel Blais (V)¹³ et Marie-Françoise Couillard-Dupuis, le petit-fils de Pierre-Michel Blais (IV) et un autre arrière-petit-fils de Joseph-Marie Blais.

Dans l'extrait reproduit ci-dessous du premier cadastre confectionné en 1875 pour la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, nous avons identifié les familles Blais qui étaient propriétaires de terres dans le rang Nord à cette époque :

Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint. Télesphore Blais et son fils Zéphirin, tout comme son voisin Mathias, n'appartenaient donc pas à la famille de feu le lieutenant-colonel Louis Blais, petit-fils de Michel-Toussaint.

¹³ Le 7 février 1800, dans le contrat de mariage de **Michel Blais V** (époux de Marie-Françoise Couillard-Dupuis, la fille de Jean-Baptiste et Marie-Thérèse Bernier), passé devant le notaire Nicolas-Gaspard Boisseau, ses père et mère **Pierre-Michel Blais IV et Marguerite Mercier font donation à leur fils** d'une terre ainsi décrite : « une terre de <u>deux arpents de front, sur trente sept arpents et demi de profondeur</u>, située en la paroisse de St-Pierre de la Rivière du Sud au nord d'ycelle tenant <u>au nord est à Jean Baptiste Rousseau et au sud-ouest aux dits donateurs par en haut à laditte rivière du Sud, au nord d'ycelle</u>, et par en bas aux tenanciers de Berthier ». Michel fera à son tour donation de cette terre à son fils Télesphore le 30 juillet 1834, dans un contrat passé devant le notaire Jean-Baptiste Morin. Il s'agit des lots numéros 41 et 42, que Télesphore partagera une quarantaine d'années plus tard entre ses deux fils, Elzéar (1872) et Augustin (1881).



Familles Blais établies dans le rang Nord en 1875

Les terres de Télesphore Blais et de ses fils (les lots numéros 39, 41 et 42 du cadastre officiel) sont situées du côté nord de la rivière du Sud et de biais par rapport à celle de Michel-Toussaint Blais située du côté sud (soit le lot numéro 80, hachuré sur l'extrait du cadastre de 1875 illustré ci-dessus). Les terres du côté nord-ouest, notamment le lot numéro 47 appartenant à Pierre-Michel Blais IV en 1776, ont possiblement pu être traversées par les troupes américaines venant du côté ouest, mais l'assaut aurait été donné sur la maison de Michel-Toussaint Blais située du côté sud de la rivière et défendue par une cinquantaine de miliciens (sur le lot n° 80 du futur cadastre).

Dans les deux tableaux-synthèse qui suivent, nous énumérons les nombreux descendants de Joseph-Marie Blais III et Charlotte Leblond établis dans la paroisse de Saint-Pierre lors de la confection du cadastre de 1875 et dont plusieurs descendants vivent toujours sur ces terres ancestrales :

Lots	Propriétaires du rang Nord
4	Jean-François Blais VI (fils de Louis et Charlotte Bacon et arrière-petit-fils
	de Joseph-Marie)
38	Gaspard Blais VI (fils de Joseph-Marc et arrière-petit-fils de Joseph-Marie)
39	Augustin Blais VII (fils de Télesphore)
41	Télesphore Blais VI (terre reçue de son père Michel en 1834; arrière-petit-
	fils de Joseph-Marie)
42	Elzéar Blais VII (fils de Télesphore)
44	Jean-Baptiste Blais VI (frère de Télesphore)
47	Mathias Blais VI (fils de Joseph et cousin-germain de Télesphore; arrière-
	petit-fils de Joseph-Marie)
48	Zéphirin Blais VII (fils de Télesphore)

Lots	Propriétaires du rang Sud
66	Zoé Delagrave (veuve de Jean-Baptiste Blais V , le fils de Joseph-Marie IV
	et petit-fils de Michel-Toussaint)
73	Odile Blais
83	Étienne-Frédéric Blais VI (fils de Louis et Charlotte Bacon); terre achetée
	de Praxède Blais en 1866 et donnée à son fils Edmond en 1886
85	Salomée Roy dit Desjardins (veuve de André-Étienne Blais V, fils de Louis
	et MRogère Blanchet et petit-fils de Joseph-Marie)
86	François Bouffard, fils d'Édouard (à son fils Swibert, puis à Elzéar Morin,
	puis à Edmond Blais fils de Nazaire en 1912)
87	Praxède Blais VI (arrière-petit-fils et dernier propriétaire descendant de
	Michel-Toussaint), à François Bouffard en 1881, à Edmond Blais fils de
	Nazaire en 1912
88	Désiré Bouffard, fils d'Édouard (à son gendre Hormidas Blais VIII en
	1914)
89 et 91	Luc Blais VI (fils de Joseph-Théophile et arrière-petit-fils de Josep-Marie)
90	Jean-Charles Blais VI (le frère de Luc et arrière-petit-fils de Joseph-
	Marie)
92	Nazaire Blais VI (fils de Joseph-Janvier et Françoise Chamberland; arrière-
	petit-fils de Joseph-Marie)
93	Guillaume-William Mercier (époux d'Henriette Blais, arrière-petite-fille
	de Joseph-Marie). Leurs filles Marie-Lagzée et Aurélie Mercier (les deux
	arrière-grands-mères du soussigné) ont épousé respectivement Edmond Blais
	fils de Frédéric et Désiré Bouffard.

Descendants de Joseph-Marie Blais propriétaires en 1875 de terres à Saint-Pierre, dans les rangs Nord et Sud

Une erreur de localisation de la terre de Michel-Toussaint Blais qui se perpétue jusqu'en 2018 ...

Cette même erreur de localisation de la terre de Michel-Toussaint Blais a été reproduite dans le livre-souvenir publié en 1985 à l'occasion du bicentenaire de la construction de la troisième église de Saint-Pierre-du-Sud¹⁴, érigée du côté sud de la rivière du Sud, les deux premières ayant été bâties au nord de celle-ci. Dans le chapitre 5 intitulé « *Bataille à St-Pierre – 1776 »*, on peut y lire le passage suivant :

« Avant d'engager tout son monde, il envoie une cinquantaine d'hommes en éclaireurs, le vingt-cinq, ils sont rendus à St-Pierre et s'établissent chez le capitaine de milice Michel Blais qui demeurait du côté nord de la rivière à la limite de St-François. (...)

Donc les Américains partis de la Pointe de Lévis s'avançant par le chemin du roi installèrent des canons à l'endroit connu par quelques-uns comme la «côte du canon » (maison des Couillard) et ouvrirent le feu sur les miliciens. » (Nos caractères gras)

Encore ici, c'est par erreur qu'on situe la demeure de Michel-Toussaint Blais « du côté nord de la rivière à la limite de St-François » près de la « maison des Couillard ». Quoique cette dernière était bien construite « du côté nord de la rivière, à la limite de St-François », elle n'était pas voisine de celle du « capitaine de milice Michel Blais » mais plutôt de celle de son neveu Pierre-Michel Blais IV (le fils de Joseph-Marie). En effet, les Américains auraient ouvert le feu sur les miliciens placés à l'affût dans et autour de la maison de Michel-Toussaint érigée sur la rive sud, près de la rivière.

Étonnamment, cette même erreur à propos de la localisation de la terre et habitation de Michel-Toussaint Blais est malheureusement répétée une autre fois dans la biographie la plus officielle de ce personnage célèbre, en fait le seul Blais et un des très rares paysans à voir l'histoire de sa vie racontée dans le non moins réputé *Dictionnaire biographique du Canada*¹⁵. Voici un extrait de cette biographie décrivant à son tour la bataille du 25 mars 1776 à Saint-Pierre :

« ... plusieurs habitants du village, comme beaucoup d'autres dans la région, joignirent les rangs des rebelles, provoquant au sein de la population des divisions qui se manifestèrent de façon évidente lors d'un incident survenu le 25 mars 1776 à Saint-Pierre, dans la maison du capitaine Michel Blais. (...) En quelques jours, une troupe fut levée, et son avant-garde, composée d'une cinquantaine d'hommes, atteignit rapidement le village de Saint-Pierre où la maison de Michel Blais devint leur quartier général. Les Américains, avertis par leurs partisans, dépêchèrent un détachement de 80 hommes, auquel se joignirent quelque 150 Canadiens, et attaquèrent, le 25 mars, la maison de Blais, sur laquelle flottait le drapeau britannique ». (Nos caractères gras)

¹⁴ Collectif, À Saint-Pierre-du-Sud (1785-1985) - On se rappelle, pp. 31-32.

¹⁵ Marie-Céline Blais et Jacques Morin, « BLAIS, MICHEL », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 8 mars 2017, http://www.biographi.ca/fr/bio/blais michel 4F.html.

Or, comme nous le démontrerons plus loin, la maison de Michel-Toussaint Blais, utilisée comme quartier général lors de la bataille du 25 mars 1776, n'était pas située dans le village de Saint-Pierre, mais **dans la première concession** <u>au sud de la rivière du Sud</u>, à environ un arpent de la rivière.

Curieusement, dans un roman publié en 2010¹⁶, la description de l'issue de la bataille de Saint-Pierre est davantage fidèle à la réalité historique et situe correctement la maison assiégée <u>au sud de la rivière</u>:

« Mais c'était fini. La bataille de Saint-Pierre avait duré cinq minutes. Le canon des Américains n'avait pas eu à servir. (...)

À quelques [sic] cent cinquante pieds de la maison canardée de Michel Blais, doucement, en contrebas, une boucle de la rivière du Sud...

(...) Salomé vivait. On la transporta au bac qui traversait la rivière du Sud, et qui déjà contenait les blessés de la bataille, dont l'abbé Bailly de Messein. Les corps meurtris des deux camps se retrouvaient réunis dans les mêmes souffrances. Puis, on les conduisit à l'église de Saint-Pierre pour y recevoir les premiers soins. »¹⁷ (Nos caractères gras)

Le romancier, s'appuyant probablement davantage sur les actes notariés et autres documents historiques, situe avec justesse la maison de Michel-Toussaint à environ cent cinquante pieds au sud de la rivière et non dans le village: il précise qu'on dut transporter les blessés de la bataille jusqu'au bac qui traversait la rivière du Sud pour les conduire à l'église de Saint-Pierre située alors dans le village du côté nord de la rivière (sur le lot numéro 33 du premier cadastre).

1738 : Michel-Toussaint Blais acquiert sa terre au sud de la rivière du Sud

À l'instar de ce romancier soucieux de la vérité historique, les biographes de Michel-Toussaint Blais pouvaient aussi, même à cette époque, consulter les actes notariés précieusement conservés dans nos archives nationales. Ils auraient alors pu lire l'acte d'échange intervenu en 1738¹⁸ avec Jean Talbot (époux de Barbe Fortin), par lequel celuici délaisse à Michel Blay, alors habitant de Berthier-en-Bas [dans la marge, le notaire a inscrit les mots « mineur de vingt quatre ans promettant ratifier les présentes lorsqu'il sera parvenu à l'âge de majorité », ce détail confirmant que Michel-Toussaint, dont on n'a pu retracer l'acte de naissance ou de baptême, est né en 1714], « et pour en jouir au commencement d'octobre prochain [1739] et à toujours, sçavoir une terre de trois arpens de front sur quatre vingt de profondeur sise et située dans la paroisse de St Pierre en la rivière du Sud tenante du costé du nord est à Étienne Fontaine, et du costé du sud ouest à Noël Malboeuf... avec la maison et autres bâtiments qui sont situés dessus ». Plus tard,

¹⁸ Contrat passé le 21 novembre 1738 (il y a 280 ans en 2018) devant Pierre Rousselot, notaire royal de la Côte-du-Sud. Cette terre avait été concédée par le seigneur Jean-Baptiste Couillard à Laurent Gaudin (époux d'Anne Guérin). Ce dernier possédait cette terre depuis le commencement de 1714 (l'année de la naissance de Michel-Toussaint à Berthier-en-Bas) et l'avait revendue à Jean Talbeau (Talbot) devant le notaire Abel Michon le 22 juin 1715.

¹⁶ Joseph-Pierre Barcelo, *Tremblements de guerre*, 2010, Montmagny, La Plume d'Oie Édition, 346 p.

¹⁷ *Ibid*, pp. 311 et 313-314

Michel-Toussaint se portera acquéreur de plusieurs autres arpents de terre du voisinage en vue de l'établissement de ses trois fils.

L'extrait reproduit ci-dessous du papier terrier confectionné le 10 avril 1732 par les seigneurs Couillard, propriétaires de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, identifie les censitaires occupant des terres de <u>la première concession au sud de la rivière du Sud</u> à Saint-Pierre: on y dénombre celle de Jean Talbeau (fils) acquise par Michel-Toussaint Blais en 1738 et comprenant déjà en superficie 12 arpents de terre labourable. Michel Blais achètera aussi plus tard la terre voisine du côté ouest appartenant à Jacques Moyen. Ajoutons que son frère Joseph-Marie viendra le rejoindre à Saint-Pierre en avril 1745 après avoir acheté la troisième terre située à l'est de celle de Jean Talbeau, soit celle appartenant en 1732 au Sr François Richard, curé des paroisses Saint-Thomas et Saint-Pierre, et contenant déjà 25 arpents de terre labourable. Une quinzaine d'années seulement après la concession de ces terres situées au sud de la rivière du Sud, ces premiers pionniers avaient réussi à en défricher des superficies impressionnantes couvrant 12, 25 et même 40 arpents.

	Censitaires		rpents rontage)	Arp (pro	ents fondeur)		Maiso abour	_	inges	étables/1	erres
64	Guillaume Blanchet	41	5	"	40	16	+	1	1	1	40	
44	Sr Richard	44	4	4.6	40	16	2	1	1	1	25	
44	Jean Fournier	44	4	60	40	116	;	1	1	1	12	
+4	Etienne Fontaine	+F	4	**	(0	44	1	1	1	-1	6	
14	jean Taibeau, (fils)	-0	4		40	"	1	1	1	1	12	
11	Jacques Moyen	+4	3	**	40	**		1		1	8	
41	Denis Morin	41.	41/2	**	40	44	1	1	1	1	6	
00	Pierre Pélerin, (hérit.)	**	4		40	11		1	t	1	7	
64	Jean Pinaud	41	4	+1	40	14	;	1	1	ı	7	
14	Pierre Morin	6+	3		40	**	1	1	1	1	6	

(Extrait du papier terrier de la seigneurie de la Rivière-du-Sud du 10-04-1732)¹⁹

¹⁹ Ce papier terrier peut être consulté dans son intégralité à l'adresse électronique suivante : http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022190

Il fait partie de l'ouvrage publié en 1912 par l'abbé Azarie Couillard-Després et intitulé *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens*, chapitre XV, pp. 152 et ss.

De 1769 à 1781, Michel-Toussaint Blais fait donation de ses terres à ses trois fils (Michel, Joseph-Marie et Louis)

Le fils aîné, Michel, est le premier à quitter le giron familial. Dans son contrat de mariage²⁰ avec Charlotte Fournier (Jean et feu Marie Talbot), ce garçon majeur de 25 ans reçoit de ses parents une importante dot, notamment :

« une terre de quatre arpents de front moins trente-deux pieds sur toute la profondeur de la seigneurie situé en la paroisse de St Pierre <u>au sud de la rivière</u> avec les bâtiments dessus construits joignant du côté du sud ouest à la terre de Denis Morin et <u>au nord est à celle dudit Sr Blais son père</u> mouvant dans la seigneurie qui apartient à ladite Rivière du Sud en outre luy donne la moitié dans les droits seigneuriaux d'ycelle seigneurie se réservant néanmoins ledit Sr Blais sa vie durant la jouissance desdits droits (...) quatre cent livres en argent, s'oblige de leur fournir de bled pour leur nourriture jusqu'à ce qu'ils puissent récolter vingt minots de bled de semance ».

Michel-Toussaint Blais, désigné alors comme « ancien capitaine de milice », détache donc de la terre familiale, située « au sud de la rivière », une première part de près de quatre arpents de front du côté ouest et la donne à son fils aîné. Il lui cède aussi la moitié de ses droits seigneuriaux. Ses deux autres fils se partageront le reste de ces droits, soit un quart pour chacun, lors de la passation de leur propre contrat de mariage.

Cinq ans plus tard, Michel-Toussaint Blais, désigné cette fois comme « seigneur en partie de la seigneurie de la Rivière du Sud », donne également une autre terre dans le contrat de mariage²¹ de **son fils Joseph-Marie IV** avec demoiselle Marguerite Mathieu (feu Prisque et Marguerite Blanchet). Il ne faut pas confondre ce dernier avec Joseph-Marie III, le frère de Michel-Toussaint, habitant la troisième terre voisine du côté est de celle de son frère. À l'instar de son frère aîné, Joseph-Marie IV reçoit en dot une terre semblable située aussi au sud de la rivière du Sud, soit la deuxième à l'ouest de celle de son frère Michel :

«...une terre et habitation de trois arpents et un quart d'arpent de front avec les bâtiments dessus construits sur une lieue de profondeur tenue en fief sis et située paroisse Saint Pierre seigneurie de la Rivière du Sud borné par le nord est les héritiers ou représentants de feu Denis Morin par le sud ouest la terre d'Antoine Morin d'un bout par devant la Rivière du Sud au sud d'ycelle au surplus trois quarts d'arpent de terre ... à l'endroit qu'ils lui seront désignés prenant toujours leur devanture à la Rivière du Sud du costé du sud d'ycelle.

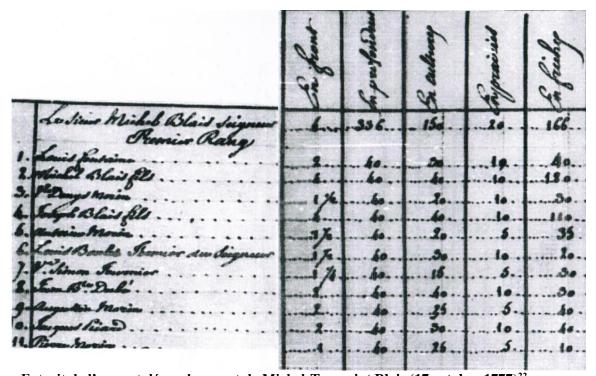
Ensemble un quart dans tous et chacun des droits seigneuriaux et féodaux qui se trouveront appartenir auxdits sieur et dame ses père et mère au jour de leur décès. »

²⁰ Contrat passé le 14 janvier 1769 devant le notaire François-Dominique Rousseau

²¹ Contrat passé le 29 septembre 1774 devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque.

Dans l'extrait reproduit ci-dessous de l'aveu et dénombrement dressé par Michel-Toussaint Blais le 17 octobre 1777 **pour le premier rang situé au sud de la rivière du Sud**, on peut observer qu'il y a concordance avec les descriptions des terres données à ses fils Michel en 1769 et Joseph-Marie en 1774 :

- -le Sieur Michel Blais, seigneur, déclare quatre arpents en front sur 336 arpents en profondeur (soit quatre lieues de 84 arpents chacune);
- -Louis Fontaine (deux arpents sur 40) : la terre acquise par Michel-Toussaint Blais en 1738 était bornée à l'est par celle d'Étienne Fontaine (le père de Louis);
- -Michel Blais, le fils de Michel-Toussaint, possède une terre de quatre arpents de front sur 40 en profondeur dans le premier rang (reçue en donation de son père en 1769), bornée au sud-ouest à Denys Morin;
- -les héritiers de Denys Morin (un arpent et demi sur 40);
- -Joseph-Marie Blais, le fils de Michel-Toussaint, possède une terre de quatre arpents sur 40 dans le premier rang (reçue en donation de son père en 1774);
- -Antoine Morin (un arpent et demi sur 40);
- -les autres censitaires occupant des terres dans le premier rang de son fief sont : Louis Boulet, son fermier (un arpent et demi), la veuve Simon Fournier ou Élisabeth Thibault (un arpent et quart), Jean-Baptiste Dubé (deux arpents), Augustin Morin (deux arpents), Jacques Picard dit DesTroisMaisons (deux arpents) et Pierre Morin (un arpent).



Extrait de l'aveu et dénombrement de Michel-Toussaint Blais (17 octobre 1777)²²

²² Aveu et dénombrement du Sieur Michel Blais, seigneur, pour vingt-cinq (25) arpents de front sur quatre lieues de profondeur faisant en superficie 3600 arpents, démembrés des deux fiefs de la Rivière du Sud, fait le 17 octobre 1777 devant le gouverneur Guy Carleton (BAnQ, Pistard, cote R2 Fonds Gouverneurs, régime anglais), S4 (Aveux et dénombrements du Régime anglais, 1777-1799), D1, P2): disponible sur microfilm.

1781: Michel-Toussaint Blais donne sa propre terre à son fils cadet Louis

Moins de trois ans avant son décès, Michel-Toussaint Blais donne à son fils cadet Louis la terre de quatre arpents qu'il occupe depuis 1738 au sud de la rivière du Sud dans la paroisse de Saint-Pierre. Dans le contrat de mariage²³ de Louis avec Marie-Louise-Gabrielle Roy (fille de Joseph Roy, aussi capitaine de milice et seigneur de la seigneurie de Vincennes à Beaumont, et de Marie-Gabrielle Sarault), les biens du futur époux sont ainsi décrits :

« tous droits successifs échus et à échoir des successions mobilière et immobilière de ses père et mère, sçavoir une terre de quatre arpents de front ou environ sur 80 arpents de profondeur avec toutes les bâtisses et bâtiments y construits dessus sans en rien réserver retenir ni exepter que le blutot²⁴ et la bâtisse qui l'entoure se réserve aussi ses dits père et mère la moitié du jardin à légume et neuf pommiers qui sont dans le verger leur vie durant seulement luy donne aussi le quart des droits seigneuriaux dudit fief que sesdits père et mère possède présentement pour jouir desdits revenus après le décès de sesdits père et mère et a prendre ledit quart par ledit futur époux du costé du nord est dudit fief ».

Au décès de Michel-Toussaint Blais, le 5 septembre 1783, ses terres de la première concession au sud de la rivière du Sud et ses droits seigneuriaux dans sa portion de la seigneurie de la Rivière-du-Sud ont donc été transmis par succession à ses trois fils (4 arpents à chacun d'eux), tel qu'il est résumé dans le tableau synthèse ci-dessous :

http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/roy-etienne-ferreol-5205/biographie.html; et http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/blais-louis-2119/biographie.html

²³ Contrat passé le 8 janvier 1781 devant le notaire Joseph Riverin. En 1786, Louis Blais (IV) épousera en secondes noces Marie-Anne Bossé. En plus d'être cultivateur à Saint-Pierre, Louis (1755-1838) fut capitaine dans la division de la milice de Saint-Thomas et promu major dans le 2^e bataillon de l'Islet le 5 avril 1830. Il fut aussi élu député de Hertford de 1800 à 1804, pour le Parti canadien. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Sud le 18 mai 1838. Son beau-frère, Étienne-Ferréol Roy 1771-1852 (le frère de Gabrielle Roy, la première épouse de Louis Blais) lui succèdera à titre de député de Hertford de 1804 à 1820 et sera propriétaire de la seigneurie de Vincennes de 1791 à 1847. Ce dernier a épousé en 1792 Marie-Charlotte Talbot dit Gervais, fille d'Antoine et de Françoise Blais, la sœur de Louis Blais (IV) et petite-fille de Michel-Toussaint Blais. Il accéda au grade de lieutenant-colonel commandant du 2^e bataillon de la division de Saint-Vallier en 1815.

²⁴ Ce bluteau est une structure composée de plusieurs tamis différents pour filtrer la farine. Il s'agit probablement du bluteau récupéré lors du démantèlement du moulin à vent que Michel Blais père et fils avaient érigé sans droit sur leur part de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Après une longue saga judiciaire les opposant aux seigneurs Couillard, un accord est intervenu entre Geneviève Alliés, veuve de Jean-Baptiste Couillard, au nom de son fils mineur Jean-Baptiste, et Michel Blais, père et fils (passé le 9 avril 1778, devant le notaire Jean-Antoine Panet).

	Rivière du Sud					
Antoine	Joseph-Marie Blais IV	Denis	Michel Blais IV	Louis Blais IV		
Morin	(donation en 1774)	Morin	(donation en 1769)	(donation en 1781)		
		ou		(A hérité de la terre occupée		
		héritiers		par son père Michel-		
Un	Trois arpents et quart		(4 arpents moins 32 pieds	Toussaint depuis 1738)		
arpent	plus trois quarts	Un	sur la profondeur de la			
et demi	d'arpent, sur une lieue	arpent	seigneurie, bornés au nord-	(4 arpents de front sur 80 de		
de front	de profondeur	et demi	est à la terre de son père	profondeur)		
		de front	Michel-Toussaint)			
	Plus un quart des droits		Plus la moitié des droits	Plus un quart des droits		
	seigneuriaux		seigneuriaux	seigneuriaux		

Les trois (3) fils héritiers de Michel-Toussaint Blais

Le moulin à vent de Michel Blais père et fils : au centre d'une longue saga judiciaire avec la veuve du seigneur Jean-Baptiste Couillard



Nous ne pouvons parler de la terre et habitation de Michel-Toussaint Blais sans rappeler l'impressionnante saga judiciaire opposant cet ancêtre déterminé à Geneviève Alliés, veuve de Jean-Baptiste Couillard, seigneur primitif de la Rivière-du-Sud, à propos du moulin à vent qu'il avait érigé sans droit avec son fils aîné sur sa part de seigneurie. Son moulin pouvait ressembler à celui de l'Île-aux-Coudres, reproduit ci-contre.

L'extrait suivant du magnifique ouvrage de Gilles Deschênes intitulé Quand le vent faisait tourner les moulins – Trois siècles de meunerie banale et marchande au Québec, 25 résume très bien l'origine et la conclusion de cette longue dispute :

_

²⁵ Québec, Éditions du Septentrion, 2009, 314 p. (Chapitre 7: *Des moulins encore dans la course – Les moulins à vent de 1760 à 1800*, pp. 85-86). L'auteur réfère à la Collection Azarie Couillard-Després des Archives nationales du Québec, dont le *Dossier sur l'affaire de Michel Blais*.

« Un autre détachement de l'armée britannique n'avait pas épargné non plus, en 1759, le moulin à vent et les deux moulins à eau qui desservaient les habitants de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, sur la rive-sud du Saint-Laurent. De plus, le seigneur des lieux à cette époque, Jean-Baptiste Couillard, de même que son fils et deux censitaires avaient été tués lors d'une embuscade qu'ils avaient préparée dans l'espoir de barrer la route à un bataillon de soldats anglais.

Après ces événements dramatiques, c'est Geneviève Alliés, veuve du seigneur Couillard, qui s'était retrouvée avec la lourde responsabilité de rétablir le domaine et les moulins à moudre de la seigneurie, y compris le moulin à vent des Couillard-Després¹². Ses efforts ne devaient pas empêcher cependant, <u>quelques années plus tard</u>, un groupe de censitaires de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre, accompagné du coseigneur Michel Blais, de <u>délaisser ses moulins à farine pour ceux de la seigneurie voisine de Bellechasse-Berthier qu'ils jugeaient moins éloignés et d'un meilleur rendement.</u>

Un procès fut bientôt intenté par la seigneuresse et, le 12 novembre 1770, un jugement fut rendu en sa faveur. Mais, plutôt que d'accepter le verdict, l'inculpé, contre toute convenance, s'avisa de construire à ses frais et sans permission un moulin à vent dans cette partie de la seigneurie qu'il détenait... La dame Couillard essaya alors de le dissuader en menaçant de le poursuivre une seconde fois devant les tribunaux, mais ce fut peine perdue : ce dernier ne voulait rien entendre. Le moulin à vent fut construit et tourna même pendant deux ans avant que le nouveau jugement soit prononcé. Finalement, le 6 septembre 1774, le coseigneur se voyait condamné à démolir son moulin et la cour lui donnait cinq jours pour exécuter sa décision. L'affaire fut portée en appel, mais l'infortuné se vit condamner une fois de plus. Blais n'acceptait toujours pas de se plier à la justice et il demanda à ses avocats de porter sa cause jusqu'en Angleterre.

Cette histoire aurait pu s'étendre en longueur, n'eût été du désir de Geneviève Alliés d'en finir avec ce procès. Après des propositions de sa part, les deux parties parvinrent à trouver <u>un terrain d'entente le 9 avril 1778</u>. Il fut convenu que les jugements antérieurs seraient déclarés nuls et que l'accusé vendrait à la veuve Couillard <u>la tour, les ouvertures, ustensiles et mouvements du moulin pour 3 000 livres</u>. En outre, cette dernière s'engageait à lui moudre sans frais, sa vie durant, 100 minots de blé par année¹³.

Peu de temps après, un troisième moulin à vent devait être construit dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud. En effet, dans le but de mieux desservir ses censitaires de la paroisse de Saint-Pierre et d'éviter ainsi que ceux-ci aillent de nouveau porter leurs grains à moudre à l'extérieur de la seigneurie, la dame Alliés signa, le 23 février 1779, un marché avec Charles Lemieux pour la construction à cet endroit d'un moulin à vent et d'une petite maison destinée à loger le meunier¹⁴. Il est permis de croire que certaines parties du moulin à vent racheté par elle ont pu servir à ériger le nouveau bâtiment. » [Nos soulignements]

¹² Yves Hébert, *Montmagny... une histoire, 1646-1996. La seigneurie, le village, la ville,* Montmagny, 1646-1996 Inc., 1996, p.79.

¹³ Collection Azarie Couillard-Després, *Dossier sur l'affaire de Michel Blais*, ANQ.

¹⁴ Collection Azarie Couillard-Després, Marché entre la veuve Couillard et Charles Lemieux, le 23 février 1779.

Les paroissiens de Saint-Pierre font moudre leurs grains à Berthier-en-Bas, peu de temps après la cession du Canada en 1759...

Dans son imposant ouvrage intitulé *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens*²⁶, l'abbé Azarie Couillard-Després décrit ainsi l'origine du différend entre la veuve du seigneur principal de la seigneurie de la Rivière-du-Sud et ses censitaires de la paroisse de Saint-Pierre :

« Les paroissiens de St-Pierre du Sud ont toujours eu une forte inclination pour porter leurs grains à Berthier et les faire moudre au moulin de cette seigneurie au détriment des seigneurs de la Rivière du Sud. Quelque temps après la cession du Canada, Michel et Joseph Blais [les deux frères], François Laprise, Beaupré Cloutier, Louis Létourneau, J.-B. Morin, Pierre Gagné, Simon et Pierre Fournier [le gendre de Joseph-Marie Blais], abandonnèrent sans raison les moulins de Mme Couillard pour ceux de M. de Rigauville.²⁷ Voulant mettre fin à un abus qui la privait d'une partie considérable de ses revenus, celle-ci confia sa cause à un avocat distingué, M. Panet. Le jugement, rendu public le 12 novembre 1770, condamna Blais et les autres censitaires. La paix ne devait pas durer longtemps. Il prit fantaisie à Michel Blais de construire un moulin à vent sur les terres qu'il tenait des Couillard Després. On se souvient que Jacques, l'auteur de cette branche des Couillard, avait obtenu l'autorisation de construire un moulin en considération de l'abandon de ses droits dans les moulins banaux au profit du seigneur principal. Ce moulin avait été détruit en 1759, mais Blais se crut en droit de le rebâtir.

Mme Couillard lui enjoignit de cesser cette construction et le menaça de le poursuivre devant les tribunaux. Blais ne voulut rien entendre et son moulin fonctionna durant deux ans. Ce fut la cause d'un nouveau procès. »²⁸ [Nos caractères gras]

Des moulins banaux trop éloignés (12 km) et mal entretenus depuis longtemps...

Ce n'était d'ailleurs pas les premiers démêlés des tenanciers de Saint-Pierre avec le seigneur Couillard au sujet de l'entretien déficient et de l'éloignement des moulins banaux. En effet, vers 1740, soit à l'époque où Michel-Toussaint a fait l'acquisition de sa terre au sud de la rivière du Sud, plusieurs censitaires de la paroisse de Saint-Pierre étaient déjà insatisfaits des moulins banaux du seigneur Couillard. Les trois moulins existants, tous regroupés près du domaine seigneurial, étaient trop éloignés des dernières terres concédées, à l'ouest de la seigneurie, au cours des années 1710:

« En remontant peu à peu la rivière, le peuplement s'est éloigné du domaine. <u>Les habitants des dernières concessions</u>, occupées au cours de la décennie 1710, doivent ainsi parcourir une douzaine de kilomètres pour faire moudre leur blé. <u>Ceux qui résident sur la rive gauche sont pour leur part obligés de franchir la rivière</u> – à gué lorsque les eaux sont basses et en canot au moment des crues.

_

²⁶ Saint-Hyacinthe, Imprimerie de la Tribune, 1912, 401 p.

²⁷ L'abbé Couillard prend ici injustement parti pour ses ancêtres. Ce n'est pas « sans raison » que les censitaires ont abandonné les moulins de Madame Couillard pour ceux de la seigneurie de Bellechasse : à cause du mauvais entretien des moulins banaux des Couillard et leur trop grand éloignement, les résidents du bout de la paroisse n'ont pas eu d'autre choix que de se rendre au moulin de Berthier-en-Bas.

²⁸ *Ibid.*, p. 345.

(...)

Si les plaintes se multiplient vers 1740, c'est cependant <u>pour une toute autre raison</u>. Le grand moulin se trouve alors <u>dans un état de délabrement avancé</u>. Qui plus est, rapporte-t-on en 1738, le petit moulin, pourtant à peine rodé, « <u>s'en va en ruine</u> ». <u>La qualité de la farine laisse à désirer et l'attente devant un moulin en panne est parfois longue</u>. Trois ans plus tard, l'engagement d'un maçon, non pas pour réparer mais bien pour faire tourner le grand moulin ne sera pas de nature à améliorer la situation ».

Ces difficultés gênent tous les habitants de la seigneurie, et, plus particulièrement, ceux <u>que</u> <u>plusieurs kilomètres de mauvais chemins séparent des moulins</u>. »²⁹ [Références omises - Nos soulignements]

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que plusieurs censitaires de la paroisse de Saint-Pierre fassent de plus en plus « *diversion de moulin* » et portent leurs grains à moudre chez un seigneur voisin.

Une justice seigneuriale complaisante et entachée de conflits d'intérêts...

Au lieu de mieux entretenir ses moulins ou d'en construire un autre à Saint-Pierre, le seigneur Couillard a plutôt emprunté la voie judiciaire :

« En février 1742, il intente devant son propre juge, une poursuite contre les censitaires qui boycottent ses moulins. Quatre habitants de Saint-Pierre servent de boucs émissaires. Le jugement donne raison au seigneur. Les quatre paysans portent aussitôt leur cause en appel devant la Prévôté de Québec. Déboutés à nouveau, ils se rendent au Conseil supérieur, le plus haut tribunal de la colonie. (...) Après avoir entendu les griefs des paysans et ceux du seigneur, choquée par cette « espèce de tentative séditieuse », la cour ordonne la visite des moulins de la Rivière-du-Sud. Pour ce faire, deux hommes sont choisis : le juge seigneurial et le lieutenant de milice de Saint-Thomas, qui est, en l'occurrence, un parent des Couillard. De leur propre chef, ils consultent un « maître emmoulangeur », Charles Couillard, seigneur de Beaumont et cousin du seigneur principal. La vision des visiteurs sera donc quelque peu affaiblie lorsqu'il s'agira d'inventorier les déficiences éventuelles des moulins des Couillard. Suite à (sic) ce rapport, la cour rend évidemment un verdict favorable au seigneur. »³⁰

Devant le défaut du seigneur de remplir ses obligations en fournissant à ses censitaires un service fiable, diligent et efficace de mouture de leurs grains, ces derniers se trouvaient dans la nécessité de se rendre dans la seigneurie voisine pour obtenir ce service essentiel à l'alimentation domestique quotidienne de leurs familles. Privés de nouveau de ce service après la destruction du moulin à vent des Couillard par les Anglais en 1759, et échaudés par une justice souvent clémente et complaisante envers les seigneurs, les habitants de Saint-Pierre vont se regrouper autour d'un des leurs, Michel Blais, un riche propriétaire prospère et ambitieux, en qui ils ont déjà manifesté toute leur confiance en l'élisant syndic en chef de la construction de l'église en 1750. Nous pouvons les imaginer

²⁹ Wien Thomas, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIIIe siècle : les moulins des Couillard », pp. 225-235, 226, dans Bouchard Gérard et Goy Joseph, *Famille*, *économie et société rurale en contexte d'urbanisation* (17^e – 20^e siècle), Centre interuniversitaire SOREP, 1990.

³⁰ *Ibid.*, p. 227.

en train de participer avec empressement à une grande corvée pour l'érection de ce bâtiment indispensable à leur population isolée à l'extrémité ouest de la seigneurie et de la paroisse. Les sommes importantes investies par Michel Blais dans ce moulin à vent vont finalement profiter à tous ses coparoissiens pendant au moins une décennie, jusqu'à l'été 1778. Il s'agit là d'un bel exemple d'entraide et de solidarité plus que d'une rébellion ou d'une « tentative séditieuse » contre l'autorité seigneuriale. On peut présumer que les paroissiens de Saint-Pierre ont fait front commun dans cette aventure et formé une alliance au moins tacite avec cet homme de confiance pour améliorer rapidement la qualité de ce service essentiel pour tous, la mouture de leurs grains.

Michel Blais père et fils forment en mai 1771 une société pour leur moulin à vent

Le 10 mai 1771, dans un contrat passé devant le notaire François-Dominique Rousseau, Michel Blais père, alors désigné comme «premier baillif » de la paroisse de Saint-Pierre, et Michel Blais son fils « ont déclaré estre convenus de la societté qui suit qui consiste dans un moulin à vent construit au sud de la Rivière du Sud [en marge : et sur le terrain dudit Sr Blais fils] [mots rayés : et sur la terre dudt Sr Bla partie sur la terre de l'un et de l'autre] dont les dépenses qui y ont été faitte jusqua présent ainsy que ceux qui se feront par la suitte tant pour la parfection dicelluy que pour l'entretien a été et sera à frais communs ainsi que les proffits qui pouront en provenir qui seront partagés moitié par moitié tant et si longtemps que ledit sieur Michel Blais père et dame Francoise Lizot son épouse seront vivant l'un ou l'autre et après leurs décès à tous les deux consentent que ledit Sr Michel Blais leur fils en ait en toutte posession lors de partage avec ses autres frères et sœurs les trois quarts et l'autre quart restera pour la légitime de ses susdits frères et sœurs ». Michel-Toussaint avait donc prévu une longue période d'exploitation de son moulin à vent et un partage précis des profits après son décès, soit ¾ à son fils aîné et ¼ à ses autres enfants.

La constitution de cette société entre le père et le fils survient donc à peine six mois après le prononcé du jugement du 12 novembre 1770 leur ordonnant, ainsi qu'à plusieurs censitaires, de cesser de faire moudre leurs grains dans la seigneurie voisine de Berthier. Le moulin à vent de Michel Blais père et fils est donc construit et en opération depuis un certain temps « sur le terrain dudit Sr Blais fils » : en effet, celui-ci avait reçu en donation de son père en janvier 1769 une terre de quatre arpents de front, soit la moitié du bien paternel du côté ouest. Le partage des dépenses du moulin sera « à frais communs » et vaudra aussi pour « les dépenses qui y ont été faitte jusqua présent ». Le moulin aurait donc été érigé au moins deux ans avant la constitution de cette société entre le père et le fils, soit après la donation de la moitié de sa terre à son fils aîné.

Le règlement à l'amiable du 9 avril 1778 à propos de la vente du moulin à vent de Michel Blais père et fils

La démolition du moulin à vent construit par les sieurs Blais sur leur terre de Saint-Pierre, à la Côte-du-Sud, avait été ordonnée par jugement prononcé en la Cour des plaidoyers communs du district de Québec le 6 septembre 1774. Un arrêt confirmatif de ce jugement avait ensuite été rendu par la Cour du Banc du Roi (cour d'appel) en date du 23 décembre 1777. Finalement, dans un règlement à l'amiable intervenu le 9 avril 1778, le père et le fils Michel Blais se désistent « de leur rappel à Sa Majesté et Conseil » et acceptent de vendre leur moulin à vent à la veuve Couillard (Geneviève Alliés) au lieu d'être contraints de le démolir. Les composantes du moulin y sont ainsi décrites : « la tour en maçonne et couverture avec tous les mouvements et ustenciles de leur moulin à vent et à farine, tel qu'il est actuellement tournant ».

Il est toutefois convenu que « ledit moulin tournera aux frais, risques et profits desdits Sieurs Blais jusqu'au premier payement de quinze cent francs faisant la moitié du prix de la susdite vente » et venant à échéance le 1^{er} avril 1779 « ou plutôt si elle le veut ». Madame Couillard décida finalement de devancer ce premier versement au 26 juin 1778, « en présence de M. Maisonbasse, curé de la paroisse, de M. J.-F. Curot, prêtre, lesquels, avec le fils de Blais, apposèrent leurs signatures sur l'acte. Blais ne put signer « à cause de sa maladie ». Enfin, le 5 juin 1780, la seigneuresse remit aux vendeurs la balance de sa dette soit 1 500 livres, et ce, en présence de M. Bédard, prêtre. Ainsi se termina ce long procès qui occasionna aux deux parties des frais considérables. » ³¹ Il avait été convenu que dès le premier paiement, « ledit moulin cessera aussitôt de tourner, en par elle faisant enlever et démolir la tour et le corps dudit moulin et emportant à son profit les murs et matériaux, moulanges, mouvements, vergues et ustenciles généralement quelconque dudit moulin tournant ».

_

³¹ *Supra*, note 26, pp. 346-347.

Les ailes du moulin à vent des Blais auront tourné presqu'une décennie...

Force est donc de constater que les ailes du moulin à vent érigé sans droit (mais non sans raison légitime) par les Blais ont tourné et produit farine depuis 1769 jusqu'au 26 juin 1778, soit pendant environ une décennie..., grâce aux nombreux appels en justice que pouvait se permettre notre riche et tenace meunier pour faire renverser le premier jugement. Nous pouvons présumer que ce moulin à vent a rapporté à ses propriétaires des revenus importants, compensant largement les frais judiciaires occasionnés par l'acharnement de ces derniers. Ils savaient pourtant – ou devaient savoir – que les droits de banalité appartenaient en exclusivité au seigneur principal, soit celui ayant hérité du titre primitif de la seigneurie. Blais avait acheté les droits seigneuriaux de trois des héritiers Couillard – soit « vingt-cinq arpents de front sur quatre lieues de profondeur, à prendre dans cent-dix-neuf arpents de front sur la même profondeur... faisant en superficie trois mille six cents arpents en fief et seigneurie, relevant en plein fief de son domaine »³², mais lui et ses censitaires devaient continuer de faire moudre leurs grains au moulin banal de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, conformément aux obligations expresses mentionnées dans les actes de concession de leurs terres.

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page de ce règlement final du 9 avril 1778 [dont nous soulignons cette année le 240^e anniversaire] mettant fin à cette longue saga judiciaire à propos du moulin à vent de Michel Blais père et fils. Cet acte d'accord, passé à Québec en l'étude du notaire Antoine Panet, désigne ainsi les parties dans sa page introductive: « Dame Geneviève Alliés veuve de Monsieur Jean-Baptiste Couillard, demeurante à St-Thomas Pointe à la Caille, faisant pour le Sieur Jean-Baptiste Couillard mineur, son fils unique et Seigneur primitif de la Seigneurie de la Rivière du Sud, d'une part; les Sieurs Michel Blais père, propriétaire d'une partie de ladite Seigneurie et Michel Blais son fils comme associés à la construction du moulin à vent ci-après mentionné, demeurants à St-Pierre Côte-du-Sud, d'autre part ». Nous pouvons y observer la double signature bien distincte de Michel Blais père et Michel Blais fils sous celles des Couillard:

³² Tel qu'il appert de l'acte de foy et hommage rendu et porté au Roy par Michel Blais le 17 octobre 1777, au château Saint-Louis en la Ville de Québec par devant Guy Carleton, Gouverneur en chef de la province de Québec, à l'occasion de la confection du Papier Terrier du domaine du Roy.

leurs biens présens et futurs. Promettant & Obligeant V. Renoneant & fact is masic a Quebec en l'étude de Mr. Canet l'un desdite Notaires, L'an mil syst cent soinante din buit le neuf Avril agries midi; en présence de Messire. Charles Desbergeres De Rigauville Pretre, Vicaire General du Diocèse de Luebre et Seigneur de Berthier, et du Sieux Simeon L'Euger Marchand Demeurant en cette ville, temoins qui ont signés ainsi que les parties, lecture faite. - Les moyen Dequoi les parties consentent que toutes procedures Demeurent nulles assoupres, meme iteintes et dans allies vive Cosillar 1.6. Couldand Milling michellaistils igauville pre vic. 4.

Extrait de l'acte d'accord du 9 avril 1778 entre la veuve Couillard et Michel Blais

Les ailes payantes... du moulin à vent de Michel Blais père et fils

La décennie 1768-1778 au cours de laquelle les Blais ont exploité leur moulin à vent en fut une particulièrement florissante. Le tableau qui suit, ³³ relativement aux exportations de blé et de farine à cette époque, démontre bien les progrès de l'agriculture québécoise durant les années qui suivent la cession du Canada :

	Blé (boisseaux)	Farine (barils)
1768	023 962	18
1771	193 814	823
1772	233 346	1 428
1773	264 916	2 384
1774	460 818	1 311
1775	175 039	2 487
1776	055 984	1 060
1777	017 004	290
1778	014 175	13 794 ³

³ Ivanhoé Caron, *La colonisation de la province de Québec. Débuts du régime anglais 1760-1791*, Québec, L'Action sociale, 1923, p. 170.

Voici comment l'auteur Gaston Deschênes décrit cette période correspondant à « l'âge d'or » du commerce du blé et de la farine de 1760 à 1800 :

Sous le régime anglais, le maintien entre autres du système seigneurial et de la Coutume de Paris devait permettre aux Canadiens de préserver leur culture et leur mode d'existence. L'agriculture étant tout ce qui leur restait, ils tâchèrent de survivre en mettant en valeur les anciennes seigneuries peu peuplées et en faisant reculer la forêt. Ces efforts furent vite récompensés encore une fois grâce à la fertilité des terres neuves, mais aussi grâce à l'application de nouvelles techniques de culture enseignées par les marchands britanniques qui se chargèrent de leur côté de trouver des débouchés pour les produits agricoles¹.

Ainsi, au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, des progrès appréciables attendaient l'agriculture québécoise, qui deviendra par ailleurs une activité rémunératrice. (...) on assiste à une montée en flèche de la production et des surplus à exporter². En 1774, les surplus de blé vont même jusqu'à atteindre près de 500 000 minots, un chiffre record pour l'époque. Par la suite, le secteur agricole bénéficie de la conjoncture créée par la révolution américaine. La production de blé demeure très élevée jusqu'en 1779, mais se voit en grande partie absorbée par les besoins locaux et le ravitaillement des troupes britanniques. Pendant un certain temps, les prix sont à la hausse et cette situation encourage l'habitant à améliorer son mode de vie en défrichant encore davantage. Nos caractères gras]

-

¹ Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850)*, Montréal, Fides, 1966, pp. 84-85. 2 *Ibid.*, p. 154

³³ Ces données sont reproduites de l'ouvrage de Gaston Deschênes, *Quand le vent faisait tourner les moulins*, p. 83 (*Supra*, note 25), elles-mêmes extraites de l'ouvrage d'Ivanhoé Caron.

³⁴ *Supra*, note 25, p. 83.

Louis Dunière et le commerce du blé et de la farine en la Côte-du-Sud

Un peu plus loin dans son ouvrage, Gaston Deschênes décrit bien cette effervescence dans le commerce du blé et de la farine en la Côte-du-Sud, notamment à Berthier-en-Bas, la paroisse natale de Michel-Toussaint Blais, où **Louis Dunière**³⁵ **agissait depuis 1762 à titre de régisseur de la seigneurie de Bellechasse**, voisine de celle de la Rivière-du-Sud. Nous pouvons présumer que Michel Blais a bénéficié des talents et de l'expertise de ce commerçant pour le transport et l'exportation des nombreux boisseaux de blé et barils de farine provenant de ses 150 arpents de terre déjà en culture en 1771, en plus des grains cultivés par son frère et ses neveux et les nombreuses familles apparentées habitant à Saint-Pierre, sans compter ceux produits par les 325 arpents en culture de ses onze (11) censitaires établis dans le premier rang. À cette époque, la Côte-du-Sud était en effet surnommée « le grenier » du Canada :

« À la fin du siècle, la Côte-du-Sud, à l'instar d'autres régions de la colonie, produisait de grandes quantités de blé. Le sol y était très fertile et semblait donner d'excellents grains, tout particulièrement dans les paroisses que traversent les eaux de la rivière du Sud. À telle enseigne que ce coin de pays s'était vu décerner le titre de « grenier du bas district ».

À cette époque, le commerce des céréales et de la farine était principalement entre les mains de Louis Dunière, l'un des rares Canadiens à évoluer dans le milieu des affaires. Il avait acquis le manoir de Berthier en 1761, et était devenu l'année suivante régisseur de la seigneurie de Bellechasse au service des fils de feu Nicolas-Blaise Des Bergères de Rigauville. Disposant de surplus agricoles croissant d'une année à l'autre, il s'était associé avec son gendre, Henry Boone, marchand de Québec, pour faire le commerce du blé. (...)

De son temps, c'est à partir du havre naturel de Berthier-en-Bas (aujourd'hui Berthier-sur-Mer) que les produits agricoles de la Côte-du-Sud étaient acheminés vers le port de Québec avant de gagner l'Europe. »³⁶ [Nos caractères gras]

http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/affichage.html?serie=03O CN301S262&a=s u

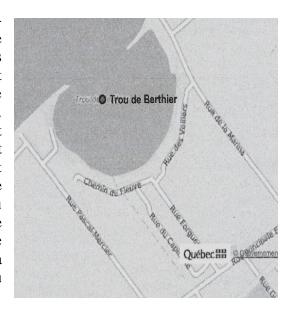
_

³⁵ Lors du recensement de 1762, Louis Dunière (1723-1806) « possède 43 têtes de bétail et une grande quantité de semences; en outre, il emploie six domestiques. Disposant de surplus agricoles toujours croissants, il s'associe avec le marchand de Québec Henry Boone, le 20 septembre 1769, afin de faire le commerce du blé pendant trois ans ». (Stanley Bréhaut Ryerson, « DUNIÈRE, LOUIS », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 5, Université Laval / University of Toronto, 2003-, consulté le 2 septembre 2018, http://www.biographi.ca/fr/bio/duniere_louis_5F.html).

Parmi les renseignements suivants, certains nous ont été gracieusement fournis par Monsieur Jacques Boulet. Louis Dunière aurait acheté **le domaine seigneurial** (4 arpents sur 60) de la seigneurie de Bellechasse en 1761, que la seigneuresse Marie-Françoise Viennay-Pachot, veuve de Nicolas Blaise des Bergères, sieur de Rigauville, avait vendu quelque vingt-cinq ans auparavant pour payer ses dettes. Dans un acte de quittance passé le 19 janvier 1763 devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque, Louis Dunière, « bourgeois de Québec », est désigné à titre de « propriétaire des terres du domaine de Berthier ». Les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec (les Augustines) reçoivent la seigneurie par le testament du chanoine Charles-Régis des Bergères de Rigauville, reçu le 24 juin 1780 par les notaires J.-C. Panet et Berthelot d'Artigny. À partir de cette date, Jacques Gendron et Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François durant 58 ans (1752-1810), se seraient occupés de la gestion de la seigneurie de Bellechasse. Le 27 janvier 1801, soit cinq ans avant son décès survenu en 1806 à l'âge de 83 ans, Louis Dunière signe un bail emphytéotique devant le notaire Félix Têtu (1769-1853), par lequel les Religieuses de l'Hôpital général de Québec accepte sa proposition d'affermage de la seigneurie pour une période de 30 ans.

³⁶ *Ibid.*, p. 93

Pour mémoire, rappelons que Michel-Toussaint Blais a vécu près de cette baie jusqu'à son âge de majorité : la terre de ses parents (Pierre et Françoise Beaudoin) était contiguë au côté ouest de cette anse désignée aussi sous le vocable de « Trou de Berthier ». Nul doute que Michel s'est même souvent baigné avec ses frères et sœurs, cousins et cousines eaux calmes dans ces rafraîchissantes. Ajoutons que la première église de Berthier avait été construite près du fleuve au bout de la terre de Pierre Blais. Le domaine seigneurial était situé à l'est de ce havre naturel servant aujourd'hui de marina. La rue actuelle Pascal-Mercier porte le nom du voisin de terre de l'ancêtre, du côté ouest.



On peut facilement comprendre que Michel-Toussaint Blais, à l'exemple de Louis Dunière, ait voulu participer à ce commerce lucratif des grains et de la farine en utilisant ce port bien connu pour faire transporter ses nombreux barils de belle et fine farine vers le port de Québec. Déjà en 1762, soit à peine vingt ans après la prise de possession de leurs terres dans la première concession au sud de la rivière du Sud, les deux petits-fils de l'ancêtre, Joseph-Marie et Michel-Toussaint Blais, figuraient parmi les cultivateurs les plus ambitieux et prospères de Saint-Pierre. Les données suivantes extraites du recensement effectué cette année-là par le gouverneur Murray sont particulièrement éloquentes :

Noms des paroissiens de St-Pierre ayant semé le plus de minots de blé en 1762	Arpents de terre (frontage)	Semence 1762 (minots)
Michel Blay, capitaine de milice et coseigneur	4	40
(2 domestiques masculins et 2 féminins)		
Joseph Blay (ou Joseph-Marie, le frère de Michel)	4	55
(1 domestique masculin)		
Simon Gervais dit Talbot	8	44
Jean Fournier, capitaine de milice en second et coseigneur		
(1 domestique masculin; sa fille Charlotte épousera Michel Blais fils	10	40
en 1769 et son fils Pierre épousera Anne-Françoise Blais, la fille de		
Joseph-Marie, en 1764)		
Charles Mathieu (1 domestique masculin)	3	40
Sa petite-fille Marguerite épousera en 1774 Joseph-Marie, un fils de		
Michel-Toussaint établi non loin de son père		
Antoine Létourneau (1 domestique masculin et 1 féminin)	4	40
Beau-frère de Joseph-Marie Blais		
Isidore Coste, lieutenant dans la milice	4	38
Jean-Baptiste Laprise (1 domestique masculin et 1 féminin)	1 1/2	30
Charles Picard dit Destroismaisons (1 domestique masculin)	4	30

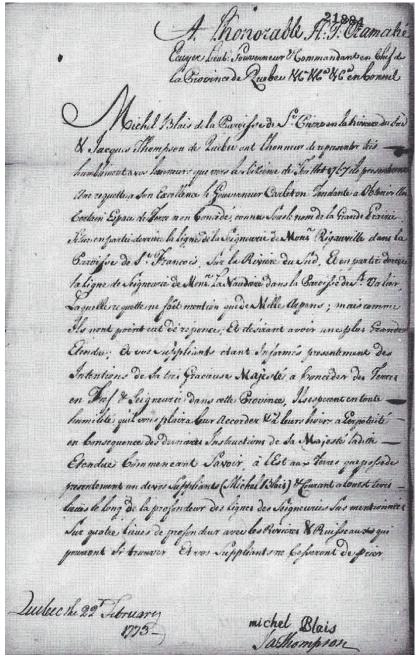
Données extraites du recensement de 1762

On observe que Michel-Toussaint Blais, à lui seul, embauche quatre domestiques, que son frère Joseph-Marie a semé la plus grande quantité de blé en 1762, soit 55 minots, et que Jean Fournier, lui-même coseigneur et doublement apparenté à la famille Blais, possède 10 arpents de terre de front. On peut facilement supposer que plusieurs de ces paroissiens de Saint-Pierre ont charroyé leurs récoltes de blé pendant plusieurs années aux moulins de la seigneurie de Bellechasse, à Berthier-en-Bas, et ensuite, de 1769 à juin 1778, au moulin à vent tournant fièrement ses ailes près de la rivière du Sud sur les coteaux venteux de la terre de Michel Blais, leur valeureux seigneur et capitaine de milice.

Des liens d'amitié et d'affaires avec des officiers britanniques, dont James Thompson

Michel-Toussaint Blais, à titre de capitaine de milice de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, a eu l'occasion de tisser des liens d'amitié et d'affaires avec des officiers et fonctionnaires britanniques dès les lendemains de la Conquête de la Nouvelle-France par les Anglais, notamment avec James Thompson, un soldat et fonctionnaire qui a participé à la prise de Québec en 1759 puis à sa défense lors de l'invasion américaine de 1775-1776. Dans sa biographie publiée dans le *Dictionnaire biographique du Canada*³⁷, on décrit ainsi son séjour en Côte-du-Sud : « À l'automne de 1760, il est cantonné à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et se lie d'amitié avec la famille de l'important fermier Michel Blais ».

³⁷ Christian Rioux, « THOMPSON, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 7 mai 2018. http://www.biographi.ca/fr/bio/thompson_james-6F.html.



En 1772, les autorités militaires mettent Thompson à la tête du service du génie pour tout le Canada. Son biographe mentionne aussi que Thompson « possède depuis 1795 une terre dans le canton d'Armagh, concession dont il a fait la demande conjointement avec Michel **Blais** dès 1767 ».

Dans la correspondance ci-contre adressée au lieutenant-gouverneur Cramahé le 22 février 1773, les signataires renouvellent leur requête précédente de juillet 1767 gouverneur Carleton obtenir pour arpents « de terre non concédé connu sous le nom de la Grande *Prairie* ». Ils espèrent maintenant une plus grande étendue de terre, soit trois lieues de front à l'ouest du fief de Michel Blais sur quatre de profondeur.

Requête de Blais et Thompson de 1773

En 1799, Michel Blais reçoit la moitié (1 200 acres) du nouveau township d'Armagh

Le 13 juillet 1799, par lettres patentes, le Conseil exécutif de la province du Bas-Canada crée le township d'Armagh (au sud de la seigneurie de Bellechasse-Berthier et de celle de Saint-Vallier) et accorde à titre posthume à **feu Michel Blais**, écuyer et capitaine de milice dans la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, **et à James Thompson**, surintendant des travaux publics à la garnison de Québec, **la superficie de 2 400 acres de terre**, à savoir 1 200 acres à chacun d'eux, soit approximativement un carré de dix milles de côté. ³⁸ Dans l'acte de vente ³⁹ des droits et prétentions de Charlotte Fournier (veuve de Michel Blais IV) dans la moitié indivis du township d'Armagh à son beaufrère Louis Blais, écuyer et major de milice, le notaire décrit ainsi l'origine de son titre de propriété, soit « la lettre patente accordée par feu son Excellence Robert Prescott lieutenant-gouverneur de cette Province à Monsieur James Thompson et feu Monsieur Michel Blais en date du 30 juillet 1798 ».

On peut présumer que ses relations étroites avec ce haut fonctionnaire britannique pendant toutes ces années ont été utiles à Michel Blais, pour le développement de son commerce du blé et de la farine.



La moitié ouest (du sud vers le nord) de l'ancienne terre de Michel-Toussaint Blais au sud de la rivière (Photo prise par Yvon Genest en mai 2017)

En observant la photo récente ci-contre (soit la planche entre les deux arbres et celle de droite), représentant les deux arpents de la moitié ouest de la terre de Michel-Toussaint Blais nouvellement ensemencés par des descendants de son frère cadet Joseph-Marie, on peut laisser notre imagination nous transporter dans les années 1768-1778 et transformer ces longues prairies verdoyantes en de grands champs couverts de blonds épis de blé entourant le fier et orgueilleux moulin à vent érigé au sud de la rivière par ce grand propriétaire foncier dont les ambitions entrepreneuriales démesurées ne pouvaient s'accommoder des limites sévères imposées par le système seigneurial de cette époque freinant la libre entreprise au profit du seul seigneur primitif des lieux!

³⁸ Jacques Boulet, *Le peuplement des prairies de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud*, 20 décembre 2017, publication électronique sur le site suivant : https://www.patrimoinesaintfrancois.org/u.html

³⁹ Acte reçu le 17 avril 1819 devant le notaire Augustin-Noël Blais, petit-fils de Joseph-Marie Blais III.

Dépouillé de son moulin à vent, Michel Blais se rabat sur son « blutot » ...

On a vu précédemment que lors de la donation de la moitié Est de sa terre à son fils cadet Louis en 1781, Michel-Toussaint s'était réservé « le blutot et la bâtisse qui l'entoure ». Malgré le démantèlement forcé de son moulin à vent à compter de juin 1778, Michel Blais a conservé jalousement cet appareil servant à produire une farine de plus grande qualité. Est-ce que cet instrument de meunerie était déjà présent dans son ancien moulin à vent? L'aurait-il déménagé et installé dans une nouvelle bâtisse? Est-ce que Michel-Toussaint aurait voulu continuer de s'adonner, jusqu'à sa mort survenue en septembre 1783, au blutage ou tamisage de la farine pour lui et les siens?

On sait que les ancêtres effectuaient généralement cette opération de tamisage ou de blutage à la maison, à l'aide d'un appareil rudimentaire, le sas ou le tamis à bluter, ou le moulin à tamiser, pour séparer la farine du son, une étape importante dans la préparation du pain. Cependant, pour répondre aux exigences sévères des commerçants pour une farine de très grande qualité, nul doute que notre riche et entreprenant meunier ait voulu s'équiper de cet appareil perfectionné et plus efficace de tamisage, apparu à la fin du XVIIIe siècle dans les meuneries.

Voici comment notre spécialiste « *de meunerie banale et marchande au Québec* » décrit le blutoir ou le bluteau :



Blutoir ancien dans un moulin à vent (https://fr.wikipedia.org/wiki/Blutoir)

« Le blutoir est un appareil de meunerie aux dimensions assez imposantes. L'un des premiers modèles ressemble à un grand coffre monté sur trépieds avec portes coulissantes et trémie placée sur le dessus afin de recevoir la mouture au sortir des meules. Il renferme un cylindre rotatif, long et incliné, fait d'une toile tendue dont le tissage de plus en plus serré permet de séparer la fine farine des gruaux et du son. Celui-ci est mis en mouvement à l'aide d'une manivelle placée à l'extérieur du boitier. »⁴⁰

Voici une autre description de cette merveilleuse pièce d'équipement de nos vieux moulins :

« C'est dans le bluteau que s'opère le tamisage de la farine. Le blutage, c'est la séparation du son (l'enveloppe du blé) de l'amande (la partie centrale du blé) qui, une fois moulue, donne la farine de différentes catégories suivant la grosseur des mailles du tamis. Le blutoir (meuble contenant un ou plusieurs bluteaux), l'une des plus belles pièces d'équipement des vieux moulins, est un très joli meuble

-

⁴⁰ *Supra*, note 25, p. 186.

construit en bois de qualité. Il ressemble à une grande armoire, plus large que haute, avec plusieurs panneaux et tiroirs. À l'intérieur se trouve le grand cylindre hexagonal (six faces) ou octogonal (huit faces) entouré de soie. Placé horizontalement, mais légèrement incliné, il tourne lentement. Sa longueur peut atteindre trois à quatre mètres et son diamètre, 90 centimètres.

Entrée dans la partie supérieure du cylindre, la farine passe à travers les mailles de la soie et tombe dans les tiroirs inférieurs. Elle perd ainsi, à mesure que sa descente progresse, d'abord les particules plus fines et légères, puis des particules de plus en plus grosses pour ne laisser à la fin (i.e. à l'extrémité inférieure du cylindre) que le son qui tombe dans un sac. La farine des différents tiroirs est recueillie et mise en sac au moyen d'une spatule, appelée « main » parce qu'elle est percée en son centre d'un orifice pour recevoir la main du meunier. »⁴¹

Les revenus importants déclarés par le coseigneur Michel-Toussaint Blais en 1777

L'aveu et dénombrement de ses parts de fief et seigneurie présenté par Michel Blais au gouverneur Guy Carleton lors de son acte de foy et hommage rendu le 17 octobre 1777, soit six mois avant l'abandon forcé de son moulin à vent, contient de précieux renseignements sur les revenus déclarés par celui-ci en regard de l'exploitation de ses parts de seigneurie. Sous la colonne « Étendue des domaines & des terres concédées, en arpent », on peut lire que le domaine de Michel-Toussaint possède quatre (4) arpents en front sur 336⁴² en profondeur, dont 150 arpents carrés en culture⁴³, 20 en prairies et 166 en friche. Outre sa maison, ses bâtiments comprennent un moulin (le fameux moulin à vent qu'il devra démanteler à compter de juin 1778) et deux granges (ses censitaires en ont chacun une).

⁴¹ La revue culturelle Histoire Québec, janvier 1997, vol. 2, n° 2, Moulins du Québec, p. 42.

⁴² Ces 336 arpents de profondeur équivalent à une distance de 4 lieues (une lieue = 84 arpents) : la profondeur des terres de Michel Blais équivaut donc à environ 8 concessions de 40 arpents mises bout à bout. Fait particulier à noter, **la lieue (4,8 km)** est une ancienne mesure française de longueur ayant comme origine **la distance que peut parcourir un homme à pied en une heure**. Donc, pour se rendre au bout de sa terre à pied et en revenir, Michel-Toussaint devait prévoir une durée de huit (8) heures, soit une journée complète! Toute une marche de santé!

⁴³ Les 150 arpents de terre en culture et les 20 arpents en prairie de Michel-Toussaint Blais correspondent en réalité à tout l'espace qu'il possède dans la première concession (4 arpents sur 40 arpents = 160 arpents carrés). Ces 150 arpents représentent à eux seuls près de la moitié des 325 arpents que ses onze (11) censitaires cultivent dans le premier rang au sud de la rivière du Sud au moment du dénombrement de 1777. Ses deux fils Michel et Joseph-Marie, établis respectivement en 1769 et 1774 sur les terres voisines du côté ouest de celle de leur père, possèdent des terres de quatre arpents de front sur 40 : ils ont chacun 40 arpents carrés en culture, 10 en prairie et 110 en friche. Ils ont de plus chacun 50 arpents carrés en culture dans le second rang ou la deuxième concession au sud de la rivière.

Similar det Domainsblact Court cohilded, en conpord	Manoired & Basimend	Rosenuden vogsak Enumoid	Jun libes sugararites	ti animavy.		
L. Jens Store	Kailm Kailing Giorngel	Ated Omacined Alembail dis	Herry Grange Brush	Gardens Casterns		
1 6. 24 19 40 1 6. 54 19 40	feet I goden tande end + .	tree tree the second se	1 4 1 4 14			
1 1/4 60 20 10 30 3/4 60 20 10 110 1/7 60 30 10 20 1/4 60 16 5 50	-1	64,		15		
1 6 4 5 5				1		
\$			1			
3 % 60 26 36 3 40 50 2 40 50						
1 / de						

Extrait de l'aveu et dénombrement de 1777

Sous la colonne « Revenus en argent tournois », on constate que 3 000 livres proviennent des domaines, 150 livres du moulin à vent encore en opération et 66 livres des cens et rentes de ses censitaires. À eux trois (en cumulant les quantités inscrites aux lignes 1, 3 et 5 du tableau ci-dessus), Michel-Toussaint et ses deux fils possèdent dix (10) chevaux, quatorze (14) bœufs, vingt-huit (28) vaches, douze (12) taureaux et quatre-vingt-cinq (85) moutons, soit un cheptel aussi nombreux que celui de tous les autres censitaires réunis. Force est de conclure que les revenus que tire Michel-Toussaint de son domaine seigneurial sont à la mesure de ses ambitions et de ses efforts. En l'espace de quarante ans, de 1738 à 1777, il a réussi, avec le concours de ses enfants, de son fermier et de ses domestiques, à faire reculer la forêt sur sa terre jusqu'au bout de la première concession de quarante arpents de profondeur. Pour mémoire, sur le papier terrier dressé en 1732 (voir *supra*, note 19), le propriétaire précédent de la terre de Michel-Toussaint (Jean Talbot) ne possédait que douze arpents carrés de terre labourable. À la lumière de ces données, force est de reconnaître que ce vaillant et ambitieux ancêtre Blais a plus que décuplé la superficie défrichée, la faisant passer de 12 à 170 arpents carrés en culture et prairie.

Les généreuses dots versées à ses enfants

Grâce à l'abondance des revenus accumulés pendant toutes ces années d'effort, Michel-Toussaint a pu gratifier chacun de ses enfants de généreuses dots. La première de ses filles à prendre mari, Marie-Françoise, a en effet reçu, dès 1763, une somme de 4 000 livres en dot de ses parents, dont 3 500 en espèces sonnantes et 500 en effets mobiliers 44. Lors du mariage de son fils aîné Michel, en 1769, il lui donne 400 livres en argent et « un poêlle de fer grand modèle », en plus d'une terre de quatre arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie avec les bâtiments dessus construits. En outre, il lui donne la moitié des droits seigneuriaux qu'il possède dans la seigneurie, mais il se réserve la jouissance de ceux-ci sa vie durant : aussi est-ce le père qui perçoit les cens et rentes au montant de 66 livres tournois selon l'aveu et dénombrement de 1777. Ses deux autres fils, Joseph-Marie et Louis, recevront chacun, en plus d'une terre de même dimension que celle de leur frère aîné, un quart des droits seigneuriaux et féodaux appartenant à leurs père et mère le jour de leur décès.

Michel-Toussaint et son épouse Françoise Lizot font preuve de la même équité envers leurs filles. Dans leur testament de 1781, 45 ils « veulent et ordonnent que la somme de six mil livres de vingts sols soit payées avant toutes à Marie Louise Blais ensemble un lit de ciel et ridot, un bufet et autre ustancils de menage et animeaux suivant et conformément au contrat de mariage de sa sœur ainé et ce pour égaliser comme il est dit ladite Marie Louise Blais ». Plus loin dans le document, ils ajoutent que « le surplus de tous les biens qui se trouveront après leur décès après ladite Marie Louise Blais remplie soient partagé en cinq portions entre leurs cinq héritiers ». Un an plus tard, dans le contrat de mariage⁴⁶ de Marie-Louise et Simon Fournier (fils de feu Simon et d'Élisabeth Thibault), ses parents ont pu voir de leur vivant l'exécution de cette volonté : «... et quand à l'égard de la somme de six mil livres de vingts sols que le Sieur Michel Blais père a légués à ladite demoiselle future épouse pour legaliser a ses frères et sœurs qui sont établis il est convenu par convention expresse que ladite somme rentrera point dans ladite future communauté mais quelle **restera et sortira nature de propres de ladite future épouse** et aux siens de son côté et ligne renonceant à toutes lois coutumes et status à ce contraire pour cette égard seulement ».

Une autre preuve de l'aisance et de la générosité de Michel-Toussaint Blais nous est fournie dans les dots qu'il a remises à ses deux autres filles lors de leur entrée au noviciat des Ursulines de Québec. Ce sont Marie-Joseph Blais (1745-1782), qui a pris l'habit et fit profession sous le nom de St. Michel le 18 août 1764 [sa grand-mère paternelle, Françoise Beaudoin, décédée le 26 février 1765, a peut-être assisté à cet heureux événement...] et

⁴⁴ Contrat de mariage de Marie-Françoise Blais et Antoine Talbot dit Gervais (fils de défunt Jacques Talbot, en son vivant, capitaine de milice de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud), passé le 19 octobre 1763 devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque.

⁴⁵ Acte reçu par le notaire Joseph Riverin, le 11 novembre 1781

⁴⁶ Passé aussi devant le notaire Joseph Riverin le 8 octobre 1782, soit moins d'un an avant le décès de Michel-Toussaint Blais survenu le 5 septembre 1783.

Marguerite Blais (1749-1830), qui entra au monastère au printemps de 1768 et porta le nom de sa paroisse natale, St. Pierre. Sous le sous-titre « Les deux filles d'un loyal Canadien », l'ouvrage⁴⁷ relatant l'histoire du monastère nous livre l'information suivante sur la générosité du capitaine Michel Blais : « Les deux sœurs Blais, dont nous annoncions l'entrée au noviciat, en date de 1764 et 68, et qui rappelaient par leur nom de religion, l'aînée, le bon père qui les avait si généreusement dotées et données à Dieu, la seconde, la paroisse dont elles avaient abandonné les attraits et les liens ». Nous ne connaissons pas le montant exact de la dot versée pour ses deux filles, mais nous pouvons présumer que ce généreux donateur a versé la somme maximale de 3 000 livres⁴⁸ qui pouvait être exigée selon les constitutions de ce couvent pour l'admission au noviciat.

Localisation de la terre de Michel-Toussaint Blais sur le cadastre actuel de 2018⁴⁹

Localiser, sur le cadastre de 2018, la terre et habitation de quatre arpents de front que Michel-Toussaint Blais a occupée de 1738 à 1783 au sud de la rivière du Sud dans la paroisse Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud n'a pas été une sinécure. Dans la donation faite à son fils aîné Michel en 1769, nous avons pu apprendre que la terre de son père était située du côté est de celle du donataire.

Une coutume de cette époque a grandement facilité nos recherches: celle consistant à faire souvent l'économie d'un seul contrat devant le notaire, dans lequel le père profite de la passation du contrat de mariage du futur époux pour lui faire donation de quelques arpents de terre en guise de dot. Grâce à cette pratique notariale, nous avons pu retrouver facilement les donations faites par Michel-Toussaint à ses trois fils, notamment celle de sa propre terre à son fils cadet Louis dans son contrat de mariage passé en 1781.

⁴⁷ Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, Québec, 1866, C. Darveau, Tome troisième, 409 p., p. 367. Le texte intégral peut être lu en ligne à l'adresse suivante : http://eco.canadiana.ca.res.banq.gc.ca/view/oocihm.34244/5?r=0&s=1

⁴⁸ Landry, Y. & Pelletier, L. (1987). D'Allaire, Micheline, *Les dots des religieuses au Canada français, 1639-1800. Étude économique et sociale*. Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec, Histoire », no 86, 1986. 244 p. Ouvrage résumé dans la Revue d'histoire de l'Amérique française, 41(2), 253–256. Les auteurs de ce résumé indiquent que « Le chapitre 3, consacré à l'évaluation de la dot elle-même, révèle que les postulantes apportent une dot moyenne d'environ 1 700 livres, soit moins de 60% de **la somme théorique de 3 000 livres fixée par l'État**. Au moyen d'aumônes de toutes sortes, les communautés parviennent cependant à hausser la dot moyenne à environ 2 300 livres, soit à 77% du montant réglementaire ». https://www.erudit.org/fr/revues/haf/1987-v41-n2-haf2378/304557ar/resume/

⁴⁹ Nous désirons souligner ici **l'importante contribution de Mariette Blais,** une petite-cousine (nos grands-pères respectifs, Georges et Hormidas Blais, étaient les deux frères et ont habité dans le rang Sud à quelques arpents de terre l'un de l'autre à compter des années 1914-15). **C'est à Mariette que revient le mérite de la localisation exacte de la terre de Michel-Toussaint Blais** sur le cadastre de la paroisse Saint-Pierre dressé en 1875. Elle a réussi à identifier le lot 80 de ce cadastre comme étant le lieu précis de la terre de cet illustre ancêtre Blais, et nous la remercions et félicitons sincèrement au nom de tous les Blais d'Amérique. Mariette (M-242) réside au 1480, rang du Coteau Sud, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, alors que la terre de Michel-Toussaint correspond aux immeubles situés aux numéros civiques 1380 et 1390 de ce même chemin.

Il nous restait donc à reconstituer jusqu'à aujourd'hui la chaîne des titres de propriété de cette terre de quatre arpents de front. À son tour, Louis Blais IV a partagé cette terre en deux parties égales de deux arpents de front chacune, et en a fait donation à deux de ses fils, d'abord à Simon-Prudent en 1817, puis à son fils cadet Godefroi en 1830, tel qu'il est résumé dans le tableau ci-dessous :

	La rivière du Sud	(au nord)
	Le 24-04-1817,	Le 07-08-1830,
(À l'ouest)	Devant le notaire François-Marcel Kirouac,	Devant le notaire Augustin Larue,
	Louis Blais (IV) et Marie-Anne Bossé	Louis Blais (IV) et Marie-Anne Bossé donnent
La terre	donnent à leur fils Simon-Prudent Blais	à leur fils Godefroi Blais (décédé en 1862) :
de	(décédé le 9 août 1826):	
Charlotte		Une terre de deux (2) arpents de front sur 260
Fournier,	Une terre de deux (2) arpents de front sur	de profondeur au sud de la rivière du Sud,
la veuve	80 de profondeur bornée au ne. aux	joignant au so. aux héritiers et
de Michel	donateurs et au so. à la terre de sa tante,	représentants de feu Simon-Prudent Blais et
Blais (IV)	Dame Charlotte Fournier, veuve Michel	au ne. à Louis Blais (V) leur autre fils.
(décédé	Blais IV.	
sans enfant		Les donateurs <u>se réservent un terrain de</u>
le 15-09-	Une terre de deux (2) arpents sur 80 (3 ^e et 4 ^e	un (1) arpent sur 1 ¼ arpent distrait dans le
1814)	concession), bornée au ne. aux donateurs	second rang des concessions au sud de ladite
	et au so. à la terre de Dame veuve Michel	rivière du Sud <u>dénommé le coteau</u> dans le lieu
	Blais.	et place où lesdits héritiers et représentants
		de feu Simon-Prudent Blais ont une maison
	Les donateurs se réservent la jouissance et	
	l'usufruit leur vie durant seulement d'un	construits. <u>Ce petit-fils de Michel-Toussaint</u>
	arpent de front sur environ 3 ½ arpents,	
	formé en pointe près de la rivière du Sud.	vers 1817 en bordure du second rang
		<u>dénommé « le coteau</u> ».

La terre de Michel-Toussaint Blais en possession de ses deux petits-fils en 1830

En reconstituant la chaîne de titres pour l'une ou l'autre de ces deux moitiés de terre de deux arpents de front chacune, nous pouvions alors localiser avec une quasi-certitude l'endroit exact où était située celle de quatre arpents appartenant à Michel-Toussaint et, du même coup, celle de même dimension située du côté ouest et cédée en 1769 à son fils aîné, Michel Blais.

La MOITIÉ OUEST (2 arpents de front) de la terre de Michel-Toussaint	La MOITIÉ EST (2 arpents de front) de la terre de Michel-Toussaint Blais			
Blais				
1738-11-21 (notair	e Pierre Rousselot)			
Échange de terre entre Jean Ta	lbot et Michel-Toussaint Blais			
1781-01-08 (notain	re Joseph Riverin)			
Contrat de mariage de Louis	Blais (IV) et Gabrielle Roy,			
portant donation de la terre de son père Michel-Toussaint Blais (4 arpents sur 80)				
1817-04-24 (notaire François-Marcel	1830-08-07 (notaire Augustin Larue)			
Kirouac, acte 29)	_			
Donation de Louis Blais IV, major, et Marie-Anne	Donation de Louis Blais IV, major, et Marie-Anne			
Bossé, à leur fils Simon-Prudent Blais	Bossé, à leur fils Godefroi Blais			

1840-10-08 (notaire Jean-Baptiste Morin, acte 2128)

Cession de Geneviève Chrétien (veuve de Simon-Prudent Blais et épouse en 3° noce de André Blanchet) à ses cinq enfants Blais (Prudent et Édouard, garçons majeurs, et Eulalie, Adrienne et Achille, enfants mineurs), lesquels se revendent les parts entre eux. Geneviève Chrétien vend aussi des parts à Henriette Borne, fille née de son premier mariage avec Georges Borne. Au final, Henriette Borne se marie avec Noël Bouchard et c'est ce couple qui revend les deux arpents à Godefroi Blais, petit-fils de Michel-Toussaint.

1844-04-13 (notaire Joseph-David Lépine)

Contrat de mariage de **Godefroi Blais et Mélanie-Antoinette Delagrave** (en communauté de biens)

1841-02-20 et **1844-05-22** (notaire Jean-Baptiste Morin)

Vente par Noël Bouchard et son épouse Henriette Borne à Godefroi Blais, qui est dès lors propriétaire des quatre arpents de front de la terre de son grand-père Michel-Toussaint Blais.

1864-11-28 (notaire Alfred-Benjamin Sirois Duplessis, actes 8169 et 8170)

Actes de donation de Mélanie-Antoinette Delagrave, veuve de Godefroi Blais.

1866-05-26 (notaire Vildebon Larue, acte **5109**)

Testament de Mélanie-Antoinette Delagrave, veuve de Godefroi Blais, dans lequel elle confirme la cession de tous ses biens à l'Archevêché de Québec.

1866-10-12 (notaire Alfred-Benjamin Sirois Duplessis, acte 8907)

Dépôt d'une lettre « sous seing privé » de Mélanie-Antoinette Delagrave (décédée le 9 octobre 1866) indiquant notamment à l'Archevêque qu'elle a fait son testament en faveur de la Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de Québec, représentée par Monseigneur Charles-François Baillargeon.

1868-02-17 (notaire Alfred-Benjamin Sirois Duplessis, acte 9451)

Vente par l'Archevêque de Québec, Monseigneur Charles-François Baillargeon, à Jean-Étienne Landry, médecin. Ce dernier est décédé le 17 juin 1884. Son testament révéla qu'il possédait, pour l'époque, une fortune considérable. Il aurait laissé à chacun de ses trois enfants une somme d'environ 100 000 \$.

1884

Philippe Landry, le fils de Jean-Étienne, hérite de cette terre qu'il habitait depuis 1868. **Il la revend en 1902**. Le lecteur peut consulter la biographie de Philippe Landry dans le *Dictionnaire biographique du Canada*⁵⁰. Celui-ci fut nommé sénateur en 1892 et président du Sénat en 1911. Il meurt le 20 décembre 1919 et sa mort entraîne un deuil national.

1914

Achat de la terre par Cyprien Lapointe, qui fait cession de ses biens en 1931.

⁵⁰ Michèle Brassard et Jean Hamelin, « LANDRY, PHILIPPE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 23 janvier 2018. http://www.biographi.ca/fr/bio/landry_philippe_14F.html.

1934-01-31 (notaire Arthur Martineau, acte 10494)

Achat de la terre par Georges Blais (le grand-père de Mariette). Cette terre est dans la famille de Georges depuis ce temps : la partie ouest appartient à ses deux petits-fils **Réjean Blais et Claude Blais**, et la partie est, à son arrière-petit-fils **Sylvain Blais**.

Chaîne de titres de la terre de Michel-Toussaint Blais

Cette chaîne de titres de la terre de Michel-Toussaint Blais nous permet d'affirmer, avec un très haut degré de certitude, que la terre de quatre arpents de front que ce célèbre petit-fils des ancêtres Pierre Blais et Anne Perrot a possédée de 1738 à 1781, correspond au lot numéro 80 (en la 1ère concession au sud de la rivière du Sud) du plan officiel de la paroisse de Saint-Pierre, comté de Montmagny. Ces quatre arpents de terre, qui furent le théâtre de la mémorable « Bataille de Saint-Pierre » le 25 mars 1776, appartiennent aujourd'hui encore à des Blais, des descendants de son frère Joseph-Marie. Bien malheureusement, Michel-Toussaint ne semble pas avoir laissé de descendants à Saint-Pierre au-delà de la génération de ses arrière-petits-fils, dont Praxède Blais.

Numéros de	Noms des propriétaires actuels de l'ancienne terre de Michel-Toussaint Blais
lots au cadastre	située au sud de la rivière du Sud, à Saint-Pierre
de 1875	
Lot 80	Les numéros civiques 1374 et 1380, rang du Coteau Sud , sont vis-à-vis des deux (2)
Partie est	arpents de LA MOITIÉ EST de la terre de Michel-Toussaint Blais.
5 574 660	Cette MOITIÉ EST appartient aujourd'hui à Ferme Simblait inc. propriété de Sylvain
(cadastre du	Blais et Louise Lacroix, de la XIe génération des Blais d'Amérique (à Simon, à
Québec)	Louis, à Georges, à Zéphirin, à Louis-Théophile, à Joseph-Théophile, à Pierre, à Joseph-
	Marie, à Pierre, à Pierre). Sylvain Blais et sa conjointe habitent au 1374. Simon Blais et
	sa conjointe, les parents de Sylvain, demeurent au 1380.
Lot 80	Le numéro civique 1390, rang du Coteau Sud, correspond à la maison de ferme
Partie ouest	rattachée aux deux (2) arpents de LA MOITIÉ OUEST de la terre de Michel-Toussaint
	Blais. Cette maison a été bâtie en 1884 par Philippe Landry, un ancien propriétaire.
5 574 658	
5 574 659	Cette terre appartient aujourd'hui à 9071-3546 Québec inc., propriété de Réjean Blais
(cadastre du	et Claude Blais), de la Xe génération des Blais d'Amérique (à Lauréat, à Georges, à
Québec)	Zéphirin, à Louis-Théophile, à Joseph-Théophile, à Pierre, à Joseph-Marie, à Pierre, à
	Pierre),

Propriétaires actuels des quatre arpents de terre de Michel-Toussaint Blais

La généalogie, une passion qui ne veut pas s'éteindre...

Notre passion pour la généalogie et l'histoire de nos ancêtres prend sa source dans notre enfance, où nos parents et grands-parents vivaient sous le même toit. Contrairement aux enfants d'aujourd'hui, dont plusieurs auraient de la difficulté à simplement nommer leurs bisaïeuls ou trisaïeuls, nous avons eu le privilège de vivre nos treize premières années en compagnie quotidienne de nos grands-parents paternels, Arthur Blais et Marie-Elmina Blais. Nous gardons de tendres souvenirs de cette grand-mère avenante et particulièrement loquace lorsque nous peignions ses longs cheveux soyeux grisonnants: elle aimait bien se rappeler avec nous les souvenirs de sa propre enfance et de sa parenté du rang du Coteau Sud de Saint-Pierre.

Aussi, plusieurs fois avons-nous pris plaisir avec nos parents à ouvrir la précieuse boîte de carton pleine à ras bord d'anciennes photos de famille et de cartes mortuaires remontant à plusieurs décennies dans le temps: nous nous empressions alors de noter, derrière ces documents jusque-là anonymes, les noms et dates se rapportant à ces mystérieux personnages d'un autre temps, trop souvent vêtus de noir et à l'allure sévère... Encore aujourd'hui, il nous arrive souvent d'avoir un pied dans le présent, et l'autre dans le passé..., à parcourir le riche dictionnaire généalogique *Les Blais d'Amérique* et les vieux contrats relatant la petite histoire de nos courageux et vaillants ancêtres.

Depuis déjà une quinzaine d'années, nos recherches intensives en généalogie nous ont conduit rapidement aux terres ancestrales de nos grands-mères, toutes deux originaires du rang du Coteau Sud de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud: ma grand-mère paternelle, Marie-Elmina Blais, et ma grand-mère maternelle, Maria Bouffard⁵¹, étaient en effet cousines germaines, leurs mères respectives, Lagzée et Aurélie Mercier, étant les deux sœurs (filles de William-Guillaume Mercier et d'Henriette Blais). Ces deux aïeules et bisaïeules ont vécu toute leur enfance non loin de la rivière du Sud. Il nous fait plaisir de les imaginer se baignant, pique-niquant ou pêchant en compagnie de leurs parents, frères et soeurs, cousins, cousines et ami(e)s près des eaux calmes et rafraîchissantes de ce cours d'eau sinueux, un beau dimanche ensoleillé d'été...

Désireux d'en apprendre toujours davantage sur les familles de ces deux grandsmères habitant à quelques arpents de terre l'une de l'autre, nous avons d'abord dressé notre arbre généalogique.⁵² Ensuite, nous sommes partis à la quête des contrats de mariage de ces ancêtres Blais.⁵³ Enfin, nous avons commandé auprès de Bibliothèque et Archives

⁵¹ Son petit-fils, Ghislain Blais (fils d'Aimé) est propriétaire de la maison située au 1290, rang du Coteau Sud, où se trouvait la terre de Désiré Bouffard, mon arrière-grand-père maternel. Cette terre a été vendue à Hormidas Blais lors de son contrat de mariage avec Maria Bouffard en 1914. Mon père disait qu'Hormidas, en héritant de la terre de son beau-père, avait « rallongé sa chemise ».

⁵² Principalement à partir des œuvres monumentales du Frère Éloi-Gérard Talbot, mariste, éminent généalogiste, notamment ses 16 volumes intitulés *Généalogies des familles originaires de Montmagny, L'Islet et Bellechasse*.

⁵³ Un outil de recherche qui nous a été particulièrement utile est celui colligé par Gilles LeBel et Raymond Tanguay, *Index des contrats de mariage avec des notaires des comtés de Montmagny, de L'Islet et de*

nationales du Québec (BAnQ) des copies de plusieurs dizaines d'actes notariés, principalement des contrats de mariage, de concession de terres, de donation et d'inventaire après décès. Nous sommes particulièrement fier d'avoir en mains une copie des contrats de mariage de tous nos ancêtres directs, autant de notre ascendance maternelle que paternelle, de la 1ère à la 9e génération!

Toutefois, nous étions loin de penser que toutes ces recherches nous mèneraient un jour à retracer le site exact de la terre et habitation, et du moulin à vent de Michel-Toussaint Blais au sud de la rivière du Sud, grâce à une rencontre providentielle et inopinée tenue en février 2017 avec notre petite-cousine Mariette Blais (son grand-père paternel Georges est le frère de mon grand-père maternel Hormidas). Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons découvert que notre grand-mère paternelle Marie-Elmina Blais, tout comme son père et son grand-père avant elle⁵⁴, avaient vécu à quelques arpents de la terre occupée jadis par cet illustre personnage! Ces aïeuls Blais, peut-être sans qu'ils ne l'aient jamais su eux-mêmes, ont eu l'occasion de parcourir des yeux, bien avant nous, un peu à l'ouest de leur terre joignant le côté sud de la rivière du Sud, le site tout proche de cette fameuse bataille désignée par l'Histoire sous le nom de « Bataille de Saint-Pierre »... et du célèbre moulin à vent dont les ailes ont tourné pendant environ une décennie (1768-1778) au grand dam des seigneurs Couillard et au bénéfice du coseigneur Michel Blais et de ses censitaires.

Un autre objet de fierté est le fait que cette première terre du rang du Coteau Sud acquise par un Blais en 1738 fait encore partie du patrimoine des Blais en 2018, soit 280 ans plus tard! En effet, cette même terre est toujours occupée et cultivée par des descendants de Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint. Elle aura appartenu à des propriétaires non apparentés aux Blais pendant une période d'environ soixante-dix ans, soit entre 1866 et 1934, année où elle fut acquise par Georges Blais, un fier descendant de Joseph-Marie appartenant à la 8^{ième} génération des Blais d'Amérique. Encore aujourd'hui, après le long silence des ailes du moulin à vent démantelé en 1778, ses petits-fils et arrière-petits-fils continuent de cultiver des céréales sur ces terres particulièrement fertiles. Il n'est pas impossible que le soc de leur charrue se bute encore à quelques vieilles pierres oubliées et ensevelies autour de cette ancienne « tour en maçonne » érigée non loin de la rivière du Sud par cet illustre ancêtre Blais pionnier de Saint-Pierre.

Si vous passez devant les numéros civiques 1380 et 1390 du rang du Coteau Sud, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, jetez un coup d'œil en direction nord vers la rivière du Sud et laissez voyager votre imagination vers ces espaces et ces temps habités pendant près de trois siècles par toutes ces générations de Blais. Et vous comprendrez pourquoi, vous

Bellechasse, 2002. On peut faire des recherches par l'index des noms des époux, des épouses, des notaires, ou selon les dates des contrats. On y trouve aussi une courte biographie des notaires et la cote de leur répertoire d'actes aux Archives nationales du Québec.

⁵⁴ En effet, trois générations de mes ancêtres paternels directs (ma grand-mère Marie-Elmina Blais, son père Edmond et son grand-père Étienne-Frédéric) ont vécu sur le lot 83 du cadastre de Saint-Pierre (portant aujourd'hui le numéro civique 1320, rang du Coteau Sud), situé quelques arpents à l'est du lot 80 ayant appartenu à Michel-Toussaint Blais.

aussi, comme ce maître-draveur Menaud et ce fier coseigneur et capitaine de milice Michel-Toussaint, vous êtes « *d'une race qui ne sait pas mourir* »!

Lévis, le 5 septembre 2018⁵⁵

Michel Blais (avec la collaboration spéciale de Mariette Blais) ⁵⁶

Avertissement au lecteur

L'auteur réserve tous ses droits sur le présent ouvrage. Le lecteur ne peut l'utiliser qu'à son usage personnel et doit, dans toute citation ou reproduction plus importante, utiliser la référence bibliographique suivante :

Michel Blais (avec la collaboration spéciale de Mariette Blais), *Michel-Toussaint Blais (1714-83): sa terre et habitation <u>au sud de la rivière</u>, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre », Publication électronique de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 2018, 43 p., consulté le ______, http://www.patrimoinesaintfrancois.org/u.html.*

⁵⁵ Cette date correspond au 235^{ième} anniversaire de la mort de Michel-Toussaint Blais, survenue le 5 septembre 1783 à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

⁵⁶ L'auteur est membre (M-169) de l'Association des Blais d'Amérique fondée en l'année 2000, à l'occasion du tricentenaire de la mort de notre premier ancêtre Pierre Blais, qui a vécu à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans de 1664 à 1700. Il remercie sincèrement Mariette Blais (M-242), sa petite-cousine, qui a réussi notamment à établir la véritable chaîne de titres permettant de localiser avec exactitude la terre et habitation de quatre arpents de front de Michel-Toussaint Blais dans la première concession au sud de la rivière du Sud, dans le rang aujourd'hui désigné sous l'appellation Coteau Sud de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, sur le lot numéro quatre-vingt (80) du premier cadastre officiel confectionné en 1875. Mariette a fourni en outre une contribution d'importance à plusieurs données et conclusions de la recherche, en particulier en lien avec le contexte ayant prévalu lors de la période mouvementée de « l'histoire des moulins ». Ce document constitue l'aboutissement d'une longue aventure visant à rétablir certains faits historiques et à faire mieux connaître, à tous les Blais d'Amérique et d'ailleurs, ce « grand » homme que fut Michel-Toussaint Blais, un entrepreneur ambitieux et généreux envers sa famille et ses coparoissiens. Ayant les moyens de ses ambitions, cet homme de défi aura réussi à défendre les intérêts et les droits de ses concitoyens de Saint-Pierre face à un seigneur depuis trop longtemps négligent et sourd à leurs revendications bien légitimes.

Dates importantes dans la vie de Michel-Toussaint Blais (1714-1783)

- 1714-??-?? Naissance à Berthier-en-Bas, dans la seigneurie de Bellechasse. Son certificat de naissance ou de baptême n'a pas été retrouvé. Dans l'acte d'achat de sa terre de Saint-Pierre en 1738, le notaire a indiqué dans la marge que Michel est mineur et âgé de 24 ans. Aussi, les actes notariés ne l'identifient jamais sous le prénom de Michel-Toussaint. Serait-il né le 1^{er} novembre, le ou vers le jour de la fête de la Toussaint?
- Échange de terres entre Michel Blay et Jean Talbot (époux de Barbe Fortin), tous deux habitants de Berthier, devant le notaire Pierre Rousselot. Blay acquiert une terre de trois arpents de front sur quatre-vingts de profondeur située dans la première concession au sud de la rivière du Sud dans la paroisse de Saint-Pierre (cette terre avait été acquise par Talbot le 22-06-1715 devant le notaire Abel Michon). En contre-échange, il cède une terre de trois arpents de front sur quarante située à Berthier (reçue en donation de ses parents devant le notaire Abel Michon le 4 juin 1732 alors qu'il n'avait que 18 ans. Il doit donner une somme de 260 livres « de retoure » en argent, payable le 25 décembre, pour sa nouvelle terre.
- Michel-Toussaint, devenu majeur et attiré par le monde des affaires, achète de Marie-Françoise Viennay dit Pachot, seigneuresse de la seigneurie de Bellechasse, **une pêche au saumon**, pour le prix de 350 livres. Cinq ans plus tard, le 5 juillet 1744 devant le notaire Rousselot, il va revendre cette pêche à François Buteau et Jean Talbot, de Berthier, au prix de 450 livres.
- 1741-06-25 Contrat de mariage de Michel Blay, habitant de la seigneurie de Berthier, et de Marie-Françoise Lizot, fille de Joseph Lizot, major de milice à Saint-Roch-des-Aulnaies, et de Marie-Françoise Dancause. Contrat passé devant le notaire Étienne Jeanneau. Mariage le même jour à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Michel-Toussaint et ses fils Michel et Louis feront aussi partie de la milice.
- Acquisition par Michel Blais d'une part de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, soit 8 arpents et 5 perches sur 4 lieues de profondeur appartenant à Marie-Madeleine Couillard, épouse de Charles Couillard de Beaumont (contrat passé devant le notaire Abel Michon). Prix : 560 livres de principal et 10 livres d'épingles. Ce n'est que dix ans plus tard, le 25 janvier 1753, que Blais acquitte avec pénalité son droit de quint (20 % du prix d'acquisition) au Directeur du Domaine du Roi.

- 4 « Au son de la cloche paroissiale, assemblée de tous ou la majeure partie des habitants et à la pluralité des voix, Michel Blais est élu syndic pour la bâtisse de l'église que Mgr l'Évêque a ordonnée ». Cette église (1751-1785) construite du côté nord de la rivière du Sud remplace la chapelle érigée en 1713. (Voir l'ouvrage collectif intitulé À Saint-Pierre-du-Sud 1785-1985 On se rappelle, publié en 1985 à l'occasion du bicentenaire de l'église actuelle.
- 1753-01-27 Acte de foi et hommage rendu par Michel Blais, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud, à l'intendant François Bigot, suivi de l'acte d'aveu et dénombrement déposé le 1^{er} février suivant.
- 1753-11-19 Devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque, Blais revend pour le prix de 750 livres sa part de seigneurie à Marie-Madeleine Couillard, de qui il l'avait acquise dix ans plus tôt. Ainsi, Michel Blais ne sera plus coseigneur à compter du 19 novembre 1753 jusqu'au 11 janvier 1755, date où il achète la part de 8 arpents et 9 perches appartenant à la sœur de Madeleine, Élisabeth Couillard-Després.
- 1755-01-11 Acquisition par Michel Blais de la part de seigneurie (8 arpents et demi de front) appartenant aux enfants héritiers d'Élisabeth Couillard-Després veuve de Bernard Damours, pour le prix de 500 livres tournois (devant le notaire Lévesque).
- Acquisition par Michel Blais (devant M^e Saillant, notaire) de la part de seigneurie de la Rivière-duSud appartenant à Marie-Louise Damours Deplaine, fille de défunt Bernard Damours et d'Élisabeth Couillard-Després, pour le prix de 200 livres tournois.
- 1764 et 1768 Deux filles de Michel-Toussaint Blais entrent au noviciat des Ursulines de Québec : Marie-Joseph Blais (1745-1782), entrée le 18 août 1764 et Marguerite Blais (1749-1830), au printemps de 1768. L'analyste des Ursulines témoigne de l'aisance de Michel-Toussaint et le décrit comme « le bon père qui les aurait si généreusement dotées ».
- 1771-05-10 Constitution d'une **société** entre Michel-Toussaint Blais, premier bailli de la paroisse de Saint-Pierre, et son fils aîné Michel **dans un moulin à vent construit sur la terre du Sieur Blais fils** (acte passé devant le notaire François-Dominique Rousseau).
- 1776-03-25 La fameuse « **Bataille de Saint-Pierre** », opposant les Américains et les Canadiens, se serait déroulée ce jour-là autour de la maison de Michel Blais. Une cinquantaine de miliciens commandés par le seigneur Couillard de la Rivière-du-Sud y ont combattu les Américains venus à Québec à l'automne 1775 en vue d'annexer le Canada dans le cadre de leur projet d'indépendance.

- 1777-10-17 Acte de foi et hommage de Michel Blais, propriétaire de vingt-cinq arpents de front sur quatre lieues de profondeur faisant en total trois mille six cents arpents de terre en fief et seigneurie, démembrés des deux fiefs et seigneuries de la Rivière-du-Sud, rendu au château Saint-Louis de Québec devant le gouverneur Guy Carleton. L'aveu et dénombrement du fief de Michel Blais, contenant de précieux renseignements sur ses terres et ses revenus, fut déposé le même jour.
- Acte d'accord entre Michel Blais père et fils et Geneviève Alliés (veuve de Jean-Baptiste Couillard et seigneuresse de la Rivière-du-Sud) à qui ils vendent pour le prix de 3 000 livres de vingt sols le moulin à vent érigé sans droit (mais avec des raisons bien légitimes) sur leurs terres.
- 1781-11-14 Testament de Michel-Toussaint Blais et son épouse, reçu devant le notaire Joseph Riverin.
- 1783-09-05 Décès de Michel-Toussaint Blais. Privilège réservé aux curés et notables de la paroisse, il fut **inhumé dans l'église**. En 1794, sa dépouille est exhumée et transférée dans la nouvelle église bénie le 6 décembre 1785. Son fils aîné Michel, lui-même coseigneur, capitaine de milice et syndic en chef lors de la construction de l'église actuelle, sera aussi inhumé dans l'église le 19 septembre 1814.
- À titre posthume, par lettres patentes du Conseil exécutif de la province du Bas-Canada, Michel-Toussaint Blais reçoit la moitié du nouveau township d'Armagh, soit une superficie de 1 200 acres, l'autre moitié étant concédée à James Thompson, un ami britannique de Michel-Toussaint.



L'auteur est un passionné de généalogie depuis de nombreuses années. Ses ascendants, autant du côté maternel que paternel, sont tous originaires de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Ses grand-mères Marie-Elmina Blais et Maria Bouffard ont en effet passé leur enfance dans le rang du Coteau Sud de Saint-Pierre, ainsi que leurs mères respectives, les deux sœurs Lagzée et Aurélie Mercier, non loin de la terre et habitation où a vécu Michel-Toussaint Blais. D'où son intérêt particulier pour ce coin de pays et cet illustre personnage respecté très tôt par ses coparoissiens autant à titre de coseigneur, de capitaine de milice, de syndic en chef pour la construction de l'église de 1751, que de cultivateur et meunier ambitieux et prospère.

Dès l'été 2010, à l'occasion du 10 ième rassemblement annuel des Blais à Montmagny, l'auteur avait entrepris d'intenses recherches historiques à propos de Michel-Toussaint Blais (1714-1783). Les documents alors consultés ont soulevé chez lui de sérieuses interrogations quant à l'installation, à la fin des années 80, dans le rang du Coteau Nord, d'une plaque commémorative de la fameuse « Bataille de Saint-Pierre » survenue le 25 mars 1776 autour

de la maison de Michel Blais. Par le présent texte, il désire infirmer et corriger cette malencontreuse erreur à propos de la localisation de la terre et habitation de cet illustre ancêtre. Cette méprise n'est peut-être pas étrangère au fait que c'était plutôt Pierre-Michel Blais, le fils de Joseph-Marie et neveu de Michel-Toussaint, qui habitait à cette époque du côté nord de la rivière. C'est finalement grâce à la perspicacité et à la détermination de Mariette Blais, une petite-cousine aussi passionnée que lui de généalogie, qu'a pu être dressée la chaîne de titres de 1738 à 2018 démontrant avec précision et certitude que cette terre était située **au sud de la rivière du Sud**, sur le lot correspondant au numéro quatre-vingt (80) du premier cadastre officiel de 1875 pour la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

L'auteur rappelle aussi la longue saga judiciaire qui a opposé Michel-Toussaint Blais aux seigneurs Couillard à propos d'un moulin à vent qu'il avait fait construire sans droit — mais avec des raisons bien légitimes - sur la terre de son fils aîné Michel, avec qui il avait formé en 1771 une société pour l'exploitation de cette importante source de revenus, au début d'une décennie correspondant justement à « l'âge d'or » du commerce du blé et de la farine. Les ailes « payantes » de ce moulin - comme en font foi les généreuses dots versées par Michel-Toussaint à tous ses enfants, ainsi que l'étendue impressionnante de ses terres en culture et en prairie (170 arpents carrés) et ses revenus déclarés lors de l'aveu et dénombrement du 17 octobre 1777 - ont tourné jusqu'au 26 juin 1778, date où les Blais ont reçu le premier versement convenu à une entente à l'amiable annulant les jugements rendus contre eux et autorisant la démolition du moulin et la vente des matériaux à la veuve Couillard pour la somme de 3 000 livres. Lors de la donation de sa terre à son fils cadet Louis, en 1781, Michel-Toussaint conservera jalousement « le blutot et la bâtisse qui l'entoure » pour continuer de s'adonner encore quelques années au tamisage d'une farine « bonne, loyale et marchande », jusqu'à sa mort survenue le 5 septembre 1783.

Sur la photo ci-contre, l'auteur exhibe quelques-uns des nombreux documents analysés pour sa recherche.